

Contribution à un socle programmatique commun pour les élections présidentielles. Quinze propositions pour changer d'ère

Pierre Calame, juin 2026

Résumé

En cinquante ans le monde a connu de formidables bouleversements technologiques, sociologiques, économiques, géostratégiques. Impact des sociétés sur la biosphère d'une ampleur telle qu'il menace notre survie, transition démographique et migrations internationales, développement vertigineux de l'informatique, du numérique et de l'intelligence artificielle, émergence de la Chine sur la scène mondiale... le monde d'aujourd'hui ne ressemble guère à celui d'il y a un siècle. Et pourtant notre façon de penser le monde, la nation, la gestion de la société n'a pas évolué à la même vitesse. Les partis politiques n'ont pas pris la mesure de ces changements, n'ont pas renouvelé leur manière de penser et d'agir. Ce retard pèse lourd dans les démocraties. Elles ont du mal à concevoir les stratégies à long terme que nécessiteraient ces changements radicaux. Les citoyens en ont conscience. Ils perdent confiance dans les partis politiques. Ils risquent de perdre confiance dans la démocratie. Les élections présidentielles de 2027 doivent être l'occasion d'un sursaut salvateur.

Face à ces bouleversements, trois postures sont possibles ; les nier et espérer revenir à la France du passé, idéalisée ; essayer de prendre en compte les nouvelles réalités mais avec les modes de pensée et les institutions hérités du passé ; reconnaître que nous sommes entrés dans une nouvelle ère et renouveler en conséquence modes de pensée et institutions. Les deux premières postures sont vouées à l'échec. La première, aujourd'hui la plus rassurante, explique la montée en puissance du Rassemblement national. La seconde est celle de la plupart des autres partis politiques. Leurs programmes sont faits d'une mosaïque de propositions dont beaucoup se révéleront inapplicables. Les citoyens en ont plus ou moins conscience. La seule chance d'éviter que le Rassemblement national ne gouverne la France en 2027 est de constituer une large alliance autour d'une approche nouvelle, adaptée à notre temps. C'est l'objet de ce socle programmatique. Il n'aborde pas les questions qui agitent l'opinion et les partis au quotidien, les retraites, le déficit public et la dette, la santé, la sécurité, la justice, l'immigration, la progressivité de l'impôt, les services publics. Les propositions des partis sont déjà abondantes dans ces domaines. Par contre il propose un nouveau cadre pour penser toutes ces questions. Il énonce les quatre mutations majeures de notre temps : l'économie, la gouvernance, les valeurs et le système juridique, la gestion des interdépendances planétaires. Pour chacune d'elles il illustre par des propositions concrètes ce qu'elles impliquent.

A. La mutation de l'économie : le grand retour en avant de l'Économie.

Notre société est confrontée aux limites et fragilités de la biosphère, comme avant la révolution industrielle. Cette révolution a ouvert une parenthèse historique. Elle a permis aux Européens de mobiliser à leur profit des ressources naturelles du monde entier et de puiser dans les stocks d'énergie fossile et de minéraux de toutes sortes, accumulés pendant des millions d'années. C'est ce qui a fondé notre modèle actuel de développement. La parenthèse est refermée. Comme l'illustre la nécessité de réduire drastiquement nos émissions de dioxyde de carbone. Nous devons réinventer un modèle économique qui concilie bien-être de tous et préservation de notre environnement, ce que les outils de l'économie classique ne permettent pas de faire. Ce modèle, on l'appelait autrefois « Économie » qui voulait dire : les règles de gestion de la maison commune. Cette maison commune c'est aujourd'hui la planète. L'étymologie de Économie nous rappelle que ce n'est pas une science autonome munie de ses propres lois devant lesquelles l'humanité devrait s'incliner mais une branche de la gouvernance. À ce titre, on peut pour inventer l'Économie du 21^e siècle s'appuyer sur des principes généraux de gouvernance. Mes propositions en privilégient trois :

1. *Inventer des régulations conformes à la nature précise de chaque défi*

Ce que l'on ne fait pas actuellement, en s'en tenant à des solutions passe partout, combinant taxation, normes, interdictions, obligations. Ce premier principe est illustré par quatre exemples :

a) *la lutte contre le changement climatique : les quotas individuels d'émission.* Parce que les émissions de gaz à effet de serre sont plafonnées et doivent se réduire d'une année pour sauver le climat, les moyens de la lutte contre le changement climatique doivent satisfaire à cinq critères : réduire la totalité de notre empreinte climatique ; obtenir une réduction de cette empreinte de 6 % par an pendant au moins 25 ans ; être socialement juste ; embarquer tous les acteurs publics et privés ; laisser aux citoyens la liberté de choix des moyens de réduire leur empreinte. Un seul dispositif satisfait à ces cinq critères : l'allocation de quotas d'émissions égaux pour tous, se réduisant chaque année de 6 %, avec possibilité pour chacun de tirer parti de sa sobriété en vendant ses excédents de quota ;

b) *Les sols et l'eau : l'apprentissage collectif de gestion de la complexité.* Sols et eau sont des « communs » aux multiples fonctions, dont la qualité doit être préservée. Pour cela, il faut organiser à l'échelle de chaque territoire des dialogues multi-acteurs apprenant à caractériser finement les multiples fonctions et caractéristiques des sols et les différents aspects du cycle de l'eau pour déterminer les règles de leur gestion. C'est un processus d'apprentissage qui permet de réviser en profondeur les outils fiscaux, financiers, réglementaires de cette gestion intégrée ;

c) *La mutualisation des connaissances et des expériences, clé de la prospérité.* Ce sont des biens d'autant plus abondants qu'ils se mutualisent. Internet puis l'IA rendent leur mobilisation de plus en plus facile au service de tous. La qualité de vie ne se mesure pas seulement en quantité de biens achetés. Elle dépend de la richesse des relations sociales, marchandes et non marchandes. C'est dire toute l'importance politique du développement coopératif de bases de connaissances et d'expériences, renforçant à la fois le lien social et la capacité de penser et d'agir de chacun. La mobilisation des connaissances mutualisées changera en profondeur l'économie des territoires, par exemple en matière de santé.

d) *La nécessaire pluralité des monnaies.* L'euro est un acquis précieux pour organiser le marché à l'échelle de l'Europe. Il est par contre absurde de ne vouloir utiliser que lui, aussi absurde que si l'on voulait réduire la nutrition à une addition de calories. Nous devons développer au moins deux autres types de monnaie : la « monnaie carbone » que créent les quotas individuels car ils supposent un étiquetage du contenu carbone des biens et services, et le débit d'un compte carbone pour chaque achat ; les monnaies locales qui stimulent les échanges internes à chaque territoire et évitent de faire cohabiter bras ballants et besoins non satisfaits. Le développement des monnaies numériques rend facile l'usage simultané de différentes monnaies.

2. *Faire émerger des acteurs capables de mettre en œuvre les objectifs de l'Économie*

L'économie du 20^e siècle a reposé sur deux acteurs-pivot autour desquels se sont agrégés les autres : l'État et la très grande entreprise. Ils reflètent la portée et les limites de la Première modernité qui a recherché l'efficacité par la spécialisation. La Seconde modernité, que nous devons inventer, vise au contraire à gérer les relations de toutes natures. Elle invite à faire émerger deux autres acteurs-pivot : les territoires d'un côté et les filières mondiales de production de l'autre. Ce ne sont pas des entités juridiques mais des acteurs collectifs, des constructions sociales. Une société durable repose sur des territoires et des filières durables. C'est ce qu'il faut inventer :

a) *L'émergence du territoire comme acteur-pivot.* Paradoxal à première vue de faire des territoires locaux, des acteurs majeurs dans une économie mondialisée. Cela tient au fait que ce sont les espaces par excellence de gestion des relations sociales, économiques et écologiques de toute nature. Mais il faut se donner les moyens de décrire, mesurer, caractériser le métabolisme d'un territoire comme celui d'un être vivant. La difficulté c'est que, contrairement à un être vivant, le territoire n'a pas de membrane qui filtre les échanges entre l'organisme et l'extérieur. On sait très mal, par exemple, comment l'argent et l'énergie circulent entre les territoires et l'extérieur, au sein des territoires. La conduite de la transition vers des territoires durables repose, avant tout, sur la capacité des différents acteurs publics et privés à coopérer et à partager une vision stratégique commune. C'est ce qu'il faut construire en priorité et, pour cela doter les territoires des ressources humaines nécessaires.

b) *Réorganiser le commerce mondial à partir de filières durables.* Les filières mondiales de production, par secteur d'activité, mobilisent des milliers d'acteurs du monde entier, orchestrés par quelques dizaines de firmes dominantes. Chaque crise financière, sanitaire, politique, nous en révèle la fragilité mais aussi l'ampleur de nos dépendances. C'est aussi à travers elles que peut se mesurer l'impact de notre mode de vie sur la biosphère. L'idée que le libre commerce mondial crée des filières durables est illusoire. La France, au sein de l'Europe, doit défendre une réorganisation des échanges mondiaux fondée sur des filières durables c'est à dire socialement équitables, écologiquement sobres, juridiquement responsables, commercialement équilibrées, politiquement résilientes.

3. *Définir les conditions de légitimité de l'exercice du pouvoir économique*

Le pouvoir économique est exercé légalement s'il est sous le contrôle des propriétaires des entreprises. Mais ça ne suffit pas pour qu'il s'exerce de manière légitime aux yeux de la société. Pour que cela soit le cas, il faut réunir une série de conditions :

a) *il faut mettre l'entreprise, quel que soit son statut, au service d'enjeux sociétaux.* La création des entreprises à mission et le contrôle par un organisme indépendant de la manière dont cette mission est assumée, est un pas dans cette direction ;

b) *il faut que l'entreprise compte ce qui compte en mettant en place une triple comptabilité.* La comptabilité actuelle vise à préserver le capital financier. Les deux autres comptabilités visent à préserver le capital humain et le capital naturel ;

c) *il faut définir des règles encadrant la répartition des rémunérations, créer la solidarité entre les différentes catégories de personnel* en plafonnant les revenus des dirigeants et en évitant que l'allocation de stock options aux seuls cadres dirigeants ne les désolidarise du reste du personnel.

B. La mutation de la gouvernance

La gouvernance est un terme générique pour parler de la gestion de la société, là où nos termes habituels « État », « politique » nous enferment dans d'anciennes catégories. Parler de gouvernance nous permet d'inventer hardiment les formes nécessaires de cette gestion au 21^e siècle. Nous avons besoin de concevoir aujourd'hui une nouvelle gouvernance, capable de concilier autonomie locale et gestion du bien commun jusqu'à l'échelle mondiale, renouvelant la démocratie et la manière de concevoir collectivement et de mettre en œuvre les politiques publiques, remplaçant le niveau national à sa juste place. Quatre propositions sont mises en avant :

1. *Engager une nouvelle étape, décisive de décentralisation*

Les étapes précédentes ont créé une décentralisation en trompe l'œil et un maquis administratif dans lequel personne ne se retrouve. La nouvelle étape de décentralisation doit provoquer trois ruptures : une nouvelle conception du pouvoir ; l'inauguration d'une « seconde modernité » où la gestion des relations devient centrale ; la nécessité de faire coopérer les différents échelons de la gouvernance à la production du bien commun. Il en découle neuf principes : elle met l'accent sur les processus collectifs, sur la coconstruction du bien public avec l'ensemble des acteurs ; elle inaugure le passage à la « seconde modernité » en mettant en valeur les relations ; elle privilégie l'idée de gouvernance à multi-niveaux ; elle permet de repenser les grandes politiques publiques à partir des territoires ; elle appelle une réforme de la Constitution ; elle privilégie l'échelon des bassins d'emploi ; elle généralise le recours à la démocratie délibérative ; elle redistribue entre les différents niveaux de gouvernance les capacités d'expertise actuellement aux mains de l'État ; elle renforce en le transformant le rôle stratégique de l'État.

2. *Passer de la démocratie représentative à la démocratie permanente.*

La démocratie telle que nous la pratiquons aujourd'hui reflète les conditions qui ont présidé à sa naissance au 18^e siècle, pas les conditions d'aujourd'hui. Nous multiplions les lois et elles ont de moins en moins d'impact réel. Vouloir réformer le système démocratique par de nouvelles règles serait de ce fait paradoxal. Ce dont nous avons besoin, c'est de nouvelles *pratiques* de la démocratie en développement, quel que soit le sujet, l'art d'identifier des objectifs en commun, de convenir d'une éthique du dialogue et de la responsabilité et de mettre en place des processus multi acteurs d'élaboration de solutions. L'aboutissement peut en être un changement des pratiques, une nouvelle vision de l'avenir, un regard renouvelé sur la question posée, une nouvelle manière de coopérer et pas nécessairement une nouvelle loi. C'est plutôt une nouvelle manière de concevoir la société et chaque nouveau processus en renforce le capital immatériel, l'art de vivre et d'inventer en commun.

3. *Organiser les États généraux de la société française*

Organiser des États généraux, c'est ce que nous avons fait au cours de l'histoire quand la gouvernance a été en crise. Et c'est bien le cas aujourd'hui. Dans l'optique du changement de conception du pouvoir, le « quoi », le programme politique, est remplacé par le « comment », la manière de l'inventer en commun, en redonnant toute sa noblesse au lien social. Les lancer aujourd'hui ce serait « mettre la société au travail », mobiliser les intelligences et les expériences dans une démarche fondamentalement transpartisane associant toutes les couches et tous les âges de la société pour réviser toutes les grandes politiques publiques. Ces États généraux de la société française devront être organisés en deux étapes, une étape territoriale puis une étape nationale.

4. *Refaire de la construction européenne une épopée*

Ce fut bien une épopée au départ : la seule création politique issue de la Seconde guerre mondiale qui soit porteuse d'avenir parce que la seule expérience de dépassement pacifique des égoïsmes nationaux. Il faut retrouver ce souffle de l'épopée. L'Union européenne repose aujourd'hui trop exclusivement sur l'unification du marché qui ne fut à l'origine qu'un pis-aller, pour sauver l'Europe après le rejet de la Communauté européenne de défense en 1954. Les réformes à entreprendre sont le prolongement des réflexions plus générales sur les mutations du 21^e siècle et font écho à celles qui sont proposées pour la France ; à charge pour elle de les porter avec détermination mais sans arrogance auprès des autres États membres. Six réformes sont proposées : faire de la gouvernance européenne, un modèle de gouvernance à multi-niveaux ; reconnaître et valoriser l'importance des bassins de vie, des territoires comme niveau de base de la gouvernance à multi-niveaux ; créer les conditions d'une démocratie permanente et renforcer le sentiment d'appartenance des Européens ; adopter une Charte européenne des responsabilités humaines qui fonde le renouvellement du contrat social ; renouveler la pensée économique et réorienter sur ces bases le « nouveau pacte Vert » ; faire contribuer activement l'Europe au dialogue entre les sociétés.

C. Un nouvel équilibre entre droits individuels et responsabilités

1. La responsabilité, valeur universelle

Actuellement, les droits humains, issus de la philosophie occidentale, sont la seule valeur universelle reconnue sur la scène internationale. Mais ils ne suffisent pas à fonder la sauvegarde de la planète. En fait la seule valeur que l'on retrouve dans toutes les sociétés, c'est la responsabilité car elle découle de l'idée même de communauté : il y a communauté dès lors que chacun de ses membres se reconnaît comptable de l'impact de son action sur les autres membres de la communauté. L'idée de responsabilité n'efface pas, bien au contraire, l'idée de droits individuels mais conduit à rechercher un juste équilibre des droits et responsabilités.

2. La métamorphose de la responsabilité

L'idée de responsabilité est indissociable de celle de *liberté*, en l'absence de laquelle il faut parler de devoirs, non de responsabilité. Et elle fonde le *contrat social*, qui définit pour les groupes sociaux l'équilibre entre la liberté dont ils jouissent et les responsabilités qu'ils assument en retour à l'égard de la société. La responsabilité n'est bien sûr pas absente de notre système juridique aujourd'hui, mais il en a une conception limitée, or *la somme des responsabilités limitées de chaque acteur aboutit à des sociétés à irresponsabilité illimitée*. Ce que nous vérifions chaque jour davantage. Il faut donc, face aux nouveaux défis du monde, entreprendre une métamorphose de la responsabilité pour l'élargir selon six dimensions :

- de la responsabilité subjective à la responsabilité objective ;
- de la responsabilité limitée dans le temps et dans l'espace à une responsabilité illimitée ;
- de la responsabilité personnelle à la responsabilité collective ;
- de la responsabilité vis à vis du passé, à la responsabilité vis à vis du futur ;
- de la responsabilité à l'égard des seuls humains, à la responsabilité à l'égard de l'ensemble de la biosphère ;
- des obligations de moyens aux obligations de résultat.

3. France et Europe pionnières d'une Déclaration universelle des responsabilités humaines

Nous avons besoin d'un texte fondateur adopté par la communauté internationale et de même portée que la Déclaration universelle des droits humains de 1948. Une ébauche de cette Déclaration a été rédigée dans le cadre de l'Alliance pour un monde responsable et solidaire. Il faut la discuter à l'échelle française et européenne, adopter un texte commun à ces deux échelles, puis porter cette proposition sur la scène mondiale.

4. Renouveler le contrat social : une grande question politique

La cohésion sociale repose sur des contrats sociaux, implicites ou explicites, qui définissent la place et la responsabilité des grands corps sociaux, contrepartie de leur liberté d'entreprendre et de leur pouvoir et qui fonde l'exercice légitime de ce pouvoir. Les contrats sociaux du passé, concernant les entreprises, la finance, la recherche, l'enseignement, la politique sont souvent dépassés. Les ré-élaborer collectivement à partir de chacun de ces corps sociaux permettra de recréer de la confiance mutuelle, garantissant que leur liberté est associée à une responsabilité à l'égard de la société. La Déclaration universelle des responsabilités humaines offre une bonne base pour le faire : le contrat social est la traduction concrète, pour chacun de ces corps sociaux, des principes de responsabilité qu'elle énonce,

D. La France dans le monde, ébauche d'une gouvernance mondiale légitime

L'ampleur des interdépendances mondiales implique des régulations mondiales de la même ampleur, ce qui n'est pas le cas actuellement. Elles touchent notre quotidien et l'ancienne opposition entre « affaires intérieures » et « affaires étrangères » ne reflète plus la réalité. Il n'y a plus « nous » et les « autres », nous sommes dans le même bateau et nous ne pouvons pas en descendre il faut ensemble le mener à bon port. Nous sommes condamnés à construire ensemble un monde responsable et solidaire. Cela, la France ne le fera pas seule, ni même l'Europe mais notre histoire nous donne la possibilité et le devoir d'en proposer les contours. Voilà quatre propositions concrètes allant dans ce sens :

1. Promouvoir un art mondial de la paix

Cet art n'est ni réellement synthétisé ni enseigné contrairement à l'art de la guerre. Or l'art de la paix, du passage à une situation de conflit violent ou de guerre à une paix durable, est un art complexe qui doit se nourrir des leçons de multiples situations historiques.

L'art de la paix, ce n'est pas le pacifisme ou la négation des conflits. Les conflits sont partout. L'acceptation réelle des différences n'est jamais simple. Les intérêts matériels ou symboliques entrent en concurrence. L'art de la paix est l'art de rechercher la résolution non-violente à ces multiples conflits. Nous pouvons le faire progresser, en prenant l'initiative d'un réseau international d'Écoles de la paix.

2. Promouvoir de nouvelles formes de dialogue entre les sociétés

Le dialogue inter-étatique ne suffit plus à incarner le dialogue entre sociétés. Il faut susciter des dialogues directs entre les différents groupes sociaux et professionnels au sein de chaque société. C'est en découvrant, au-delà de leurs différences, qu'elles ont à relever des défis semblables que les sociétés prennent conscience d'appartenir à une même famille humaine. J'en ai fait l'expérience dans le cadre du Forum de dialogue entre société européenne et société chinoise. Il faudra multiplier et pérenniser ce type de dialogue, apprenant au passage à gérer les malentendus qu'engendrent souvent les différences culturelles.

3. Contribuer à l'émergence d'un droit mondial de la responsabilité

Il n'existe pas aujourd'hui de droit mondial mais seulement un droit international qui régit les relations entre États. Il faut construire et promouvoir ce droit mondial, à partir des principes énoncés dans la Déclaration universelle des responsabilités humaines. Et il faut s'adosser, pour sa mise en œuvre, au dispositif mis en place au fil des décennies pour les Droits humains. Seules les entreprises d'impact mondial ressortiraient d'un tribunal mondial, les entreprises plus petites ressortissant d'une cour régionale et, plus petites encore, des cours nationales, conformément aux principes de gouvernance à multi-niveaux.

4. Renforcer la gestion des communs mondiaux

Nous avons besoin de consolider la contribution de la France à la gestion des biens communs mondiaux : ils nous touchent directement et quotidiennement et ne relèvent plus de la diplomatie. Et, à l'échelle mondiale, nous devons instaurer un « *gardien* » de chaque bien commun, chargé de veiller au respect de son intégrité et, à ce titre, de saisir les tribunaux à l'encontre de tout acteur public ou privé qui ne respecterait pas ses obligations.

Préambule : créer un socle programmatique commun pour une alliance élargie

Les récentes élections municipales, avec un taux d'abstention record, confirment la profondeur de la crise politique et de la désaffection à l'égard de la démocratie. Elles traduisent le sentiment que le vote n'y changera pas grand-chose car les différents partis ne sont pas en mesure de répondre aux graves défis que chacun pressent. La discussion qui bat déjà son plein sur les alliances et candidats possibles en vue des élections présidentielles ne fait que conforter ce scepticisme tant les considérations tactiques et les postures semblent prévaloir sur la réflexion programmatique.

Cette insuffisance des programmes politiques reflète une réalité fondamentale : nous vivons un véritable changement d'ère, avec les menaces sur l'intégrité de la biosphère allant jusqu'à compromettre l'avenir de l'humanité, la mondialisation irréversible des interdépendances, la transition démographique, l'allongement de durée de la vie, les bouleversements technologiques dont l'Intelligence artificielle est la plus récente expression, mais nos systèmes de pensée et nos systèmes institutionnels restent marqués par les réalités anciennes et ne prennent pas en compte ce nouvel état du monde : notre manière de penser l'économie est héritée de théories vieilles de plusieurs siècles, nos systèmes juridiques demeurent essentiellement nationaux, notre cadre institutionnel reste l'héritage de la Révolution, notre conception de la justice sociale s'est construite au sein d'économies nationales relativement fermées où l'enjeu était de parvenir à un juste partage des revenus du capital et du travail.

Comment surmonter ce hiatus entre les réalités et nos modes d'action ? Deux tentations se font jour. La première est de retourner à un passé largement fantasmé, en niant la réalité des interdépendances, des menaces à la biosphère, des bouleversements démographiques. C'est, en gros la tendance de Donald Trump et de ses imitateurs : prise en compte exclusive des intérêts de la communauté nationale, négation des menaces sur la biosphère, nostalgie d'une nation blanche qui n'a jamais vraiment existé. La seconde est de tenter de « mettre du vin nouveau dans les vieilles outres » en prenant en compte les questions nouvelles, tant écologiques que sociales, mais en restant dans un système de pensée et un cadre institutionnel hérités du passé. Y céder n'aboutira pas non plus à une réhabilitation de la politique. Selon moi, la seule solution viable est d'oser remettre en cause les cadres de pensée hérités du passé et de *jeter les bases d'un système de pensée et d'un système institutionnel prenant en considération la réalité de notre monde et des défis qu'il doit impérativement relever* sous peine de voir disparaître progressivement les conditions de notre bien-être, voire de notre survie.

Les prochaines élections présidentielles montrent l'emprise dans l'opinion publique de notre pays de la première tentation, incarnée par le Rassemblement national. Il ne suffit pas d'invoquer un passé fantasmé pour le faire revivre. Mais on ne combat pas une nostalgie et des inquiétudes bien réelles par un discours de la peur ou par le mépris à l'égard de cette large minorité de Français qui s'y raccrochent, ayant le sentiment de ne pas trouver leur place dans un monde en train de se construire sans eux et lourd de menaces, entretenant l'idée d'un déclin, d'un déclassement pour eux et pour leurs enfants. *On ne combat cette nostalgie et ces inquiétudes que par un discours positif, un vrai projet ouvrant des perspectives nouvelles* où chacun puisse espérer trouver sa place et sa dignité.

Tous les sondages le montrent, seule une très vaste alliance, que beaucoup diront contre nature, inaugurant (face à la polarisation) la recherche d'un consensus, la gestion des communs mondiaux si étrangère ces dernières années à la vie politique française, permettra à tous ceux qui ne se résignent pas à un repli sur soi illusoire d'éviter que le Rassemblement national ne prenne le pouvoir. Les différents candidats putatifs ou auto-déclarés à la Présidence de la République, incarnant ou non un parti, proclament à l'unisson et avec une bonne dose de mauvaise foi que l'adhésion à un programme passe avant le choix d'un homme ou d'une femme pour l'incarner et

tous disent qu'une équipe autour d'eux se consacre à le construire. Mais de quels programmes s'agit-il et quelle chance ont ces différents programmes d'identifier un tronc qui leur soit commun, justifiant que tout candidat de premier tour issu de ces multiples mouvances accédant au second tour puisse rallier les autres autour de son nom ? Le front républicain, défini de façon négative « barrer la route au Rassemblement national » a vécu. C'est autour de perspectives positives que la Nation peut se rassembler.

Malheureusement les « programmes » tels qu'ils sont aujourd'hui conçus, avec des dizaines, voire des centaines, de propositions dites « concrètes », pour donner des gages à tout une série de clientèles, ne prédisposent nullement à l'émergence d'une vision commune. En outre les citoyens pressentent que beaucoup de ces propositions se heurteront ensuite au principe de réalité, à la Constitution française ou au droit européen ou n'apporteront pas les bénéfices estompés, faisant perdre confiance dans les partis politiques et, ce qui est plus grave, dans la démocratie elle-même.

Le tronc programmatique commun doit donc proposer une vision, un horizon, des objectifs communs, des valeurs partagées et des méthodes d'élaboration des grandes politiques et des dispositifs de mise en œuvre. Car les transformations à venir pour la société sont si profondes et si diverses qu'elles ne se feront ni pendant les cent premiers jours du quinquennat ni pendant un seul quinquennat. Tous les candidats à la présidence qui ont prétendu le contraire -changer la vie, le changement c'est maintenant, etc...- ont dupé la société, peut-être en se dupant eux-mêmes, en survalorisant le pouvoir propre du politique et de l'État national, en croyant à l'effet d'entraînement automatique des politiques françaises sur les institutions européennes, en oubliant que la société ne se change pas par décret.

Ce socle programmatique commun, dont le partage n'empêchera pas les différentes composantes de cette large alliance de se différencier les unes des autres lors des élections législatives, en privilégiant tel ou tel moyen de concrétiser cette vision commune, doit donc *réhabiliter la durée*. Il y a trente ans déjà une inquiétude s'est faite jour : la démocratie est-elle capable de porter des stratégies à long terme ? Si elle n'en est pas capable, elle est condamnée ! Et trente ans après on assiste effectivement au déclin inexorable des vrais régimes démocratiques, y compris dans les États Unis de Trump qui tournent à la dictature. A contrario, la Chine, que l'Europe a si longtemps regardée de haut, assignée à être un atelier du monde produisant à bas coût ce que d'autres avaient conçu, incapable pour des raisons culturelles et politiques d'innover, s'est progressivement révélée un modèle redoutablement efficace de combinaison de centralisme étatique, de planification à long terme et de stimulation de la concurrence.

L'Europe et la France se réveillent tard mais ne manquent pas pour autant d'atouts. Lieu de l'émergence de ce que l'on pourrait appeler la « première modernité », dont le Siècle des Lumières fut l'étendard, elles ont, grâce à une capacité reconnue à concevoir l'universel, les moyens de jeter les bases d'une seconde modernité répondant à nos nouveaux défis. Cette seconde modernité corrige la grande crise des relations, entre l'humanité et la biosphère, entre les sociétés, entre les personnes et les groupes sociaux, entre progrès techniques et progrès humains, dont nous héritons du fait que la première modernité a cherché l'efficacité grâce à la séparation et la spécialisation.

Quatre mutations liées entre elles doivent être conduites. Elles forment ensemble l'Agenda du 21^e siècle : 1. un nouveau modèle économique conciliant bien-être de tous et préservation de la biosphère ; 2. un nouveau modèle de gouvernance ; 3. un nouvel équilibre entre droits individuels et responsabilités, refondant le contrat social ; 4. de nouvelles modalités de dialogue entre les sociétés du monde :

Un nouveau modèle économique conciliant bien-être de tous et préservation de la biosphère. C'est ce qu'autrefois on appelait l'Économie : « les règles de gestion de notre maison commune en vue

d'assurer le bien-être de tous dans le respect des limites de notre environnement ». Cet environnement, c'était autrefois notre espace domestique, aujourd'hui c'est la biosphère tout entière.

Un nouveau modèle de gouvernance, capable de concilier autonomie locale et gestion du bien commun jusqu'à l'échelle mondiale, renouvelant la démocratie et la manière de concevoir collectivement et de mettre en œuvre les politiques publiques, remplaçant le niveau national à sa juste place entre le niveau territorial et le niveau européen, tous deux appelés à jouer un rôle croissant.

Un nouvel équilibre entre droits individuels et responsabilités, refondant le contrat social, conduisant la France à jouer un rôle moteur dans l'adoption, au niveau européen et au niveau mondial, d'une Déclaration universelle des responsabilités humaines comme elle l'a fait dans le passé pour la Déclaration universelle des droits humains.

De nouvelles modalités de dialogue entre les sociétés du monde sans lesquelles nous ne serons pas en capacité de gérer nos interdépendances. L'illusion que les relations inter-étatiques suffisaient à représenter le dialogue entre sociétés et la recherche du bien commun s'est dissipée.

Ce socle programmatique ne parle directement ni de pouvoir d'achat, ni de sécurité, ni de réduction des dépenses publiques pour stabiliser la dette, ni de réforme des retraites, ni d'immigration, ni de fiscalité, les sujets les plus souvent abordés dans les programmes politiques. Il se situe sur un autre plan et à un autre horizon. Trop vaste ? Trop ambitieux ? Surestimant la capacité de notre société, où des millions de ménages ont du mal à boucler leurs fins de mois, à se projeter ainsi dans l'avenir, à mettre en cause des certitudes trop longtemps entretenues ? Je ne le crois pas. Sans nécessairement l'exprimer de façon explicite beaucoup savent qu'on est entré dans une nouvelle ère. A charge pour les partis politiques, dont c'est la vocation et la noblesse, de trouver les mots pour le dire et de faire le lien entre les mutations à long terme et les mesures à prendre à court terme.

1.Un nouveau modèle économique conciliant bien-être de tous et préservation de la biosphère.

1.1 Les évolutions et impasses du modèle économique actuel

Après la chute de l'Union soviétique, au début des années quatre-vingt-dix, l'économie de marché a semblé triompher de façon définitive. Quelques années plus tard l'adhésion d'un grand nombre de pays à l'Organisation mondiale du commerce, OMC, le confirmait. Car l'OMC, même si son préambule subordonne en théorie le libre commerce au développement durable, part de l'idée que partout et toujours l'élargissement du champ des échanges marchands et leur organisation sans obstacle à l'échelle du monde entier constituaient la garantie d'une prospérité partagée. Au point que la lutte contre le réchauffement climatique, engagée à la même période, a largement reposé sur les instruments de marché, taxation de l'énergie fossile et marché inter-entreprises de droits d'émission. *Il n'en a pas toujours été ainsi* : au lendemain de la guerre avaient été jetées à la Havane les bases d'une Organisation internationale du commerce qui privilégiait un équilibre des relations commerciales entre régions du monde ; une perspective abandonnée après le refus des États Unis de s'y engager.

Ce moment historique de la globalisation mondiale des échanges, que l'on qualifie parfois de « mondialisation heureuse », est en train de s'achever. La globalisation a eu d'incontestables effets

bénéfiques, redistribuant largement dans le monde les capacités technologiques qui avaient été autrefois le monopole de quelques régions du monde, comblant en partie le fossé entre pays « développés » et pays « émergents ». Mais elle s'est aussi traduite par *un accroissement des inégalités de richesse et de pouvoir au sein de chaque société, au profit d'une petite élite économique*. La libre circulation des capitaux ne s'est pas accompagnée de règles fiscales mondiales, ce qui a favorisé la concurrence fiscale entre les pays et le développement de paradis fiscaux dont a amplement profité la mobilité du capital.

Pendant des décennies, la montée des protectionnismes après la crise financière de 1929 a été associée dans les esprits au déclenchement de la seconde Guerre mondiale et, par contraste, l'organisation d'un libre marché a été associée à la paix. L'unification de son marché, après l'échec en 1954 de la Communauté européenne de défense, a été le moyen privilégié de la construction européenne, marquant de façon très durable les règles et les réflexes des institutions communautaires, quitte à faire de l'Europe le ventre mou d'un marché unifié au niveau mondial, en *l'empêchant pendant longtemps de se doter d'une politique industrielle volontariste*.

La répartition de la valeur créée entre rémunération de la main d'œuvre et rémunération du capital est restée globalement stable depuis plusieurs décennies mais les cotisations ont représenté une part croissante de la rémunération de la main d'œuvre, donnant le sentiment aux salariés de ne plus participer équitablement à la répartition de la richesse créée. L'écart entre salaires des exécutants et salaires des dirigeants s'est démesurément accru depuis les années soixante et, par le jeu des stock-options, les dirigeants salariés ont associé leur prospérité à celle des actionnaires plutôt qu'à celle des autres salariés. Ces derniers ont vu leur pouvoir d'achat stagner, d'autant plus que les dépenses contraintes, en particulier liées au logement, n'ont fait que croître, réduisant d'année en année la part du revenu susceptible de faire l'objet de choix, pendant que la fortune des très très riches s'envolait. Pendant plusieurs décennies, ce sentiment d'appauvrissement, voire de déclassement, a été compensé par l'abondance de produits à bon marché importés de Chine, au prix du transfert inconsideré des moyens de production en Asie : *la société européenne en a été d'abord la bénéficiaire avant de s'en découvrir la victime* en devenant tributaire des productions asiatiques dans tous les domaines.

La croissance économique, jugée indispensable à la paix sociale, s'est poursuivie au prix d'un impact de plus en plus grave sur la biosphère. Le changement climatique en est l'expression la plus visible mais l'érosion de la biodiversité, la pollution généralisée des sols, les menaces sur les ressources en eau, la dépendance de l'économie à l'égard de l'extraction de ressources souvent concentrées dans un petit nombre de pays viennent se combiner pour révéler que la poursuite du modèle actuel de développement nous mène à la catastrophe. *Les réponses apportées à ce jour, tout en restant très insuffisantes, pèsent bien plus sur les catégories modestes que sur la population aisée*, faisant naître le sentiment d'une incompatibilité entre les exigences sociales et les exigences écologiques, ce qui se traduit aussi bien par des mouvements sociaux, dont les « gilets jaunes » ont été le symbole, que par un rejet croissant d'une écologie qualifiée de « punitive ». *Concilier le social et l'écologique est la première exigence du nouveau modèle de développement à inventer*. C'est en réalité une exigence éternelle. De tout temps, la gestion des sociétés a eu trois objectifs : la cohésion interne de la société, la capacité à se défendre contre des agressions extérieures et le maintien d'un équilibre à long terme entre la société et son environnement naturel. Nous avons fini par perdre de vue le troisième objectif au cours de la révolution industrielle en mobilisant les ressources du monde entier et celles qui, à l'instar de l'énergie fossile, s'étaient stockées pendant des millions d'années, donnant l'illusion que les limites de la biosphère n'existaient pas. Cette parenthèse est close.

Pour souligner la nécessité impérieuse de réduire l'impact de l'activité humaine sur la biosphère, certains économistes parlent de décroissance. Le terme n'est pas heureux, plus agréable aux oreilles

de catégories sociales aisées qui disposent d'un large éventail de choix de mode de vie qu'à celles de tout le reste de la population qui, au contraire, a du mal à boucler les fins de mois. D'où l'opposition entre « fin du mois » et « fin du monde » instrumentalisée par ceux qui ne veulent pas remettre en cause le modèle économique actuel. Mais en réalité de quelle décroissance peut-il s'agir ? Certainement pas de la qualité de vie des plus modestes. Ce dont il s'agit c'est de la réduction du recours à *des ressources non renouvelables*. Même pas de la réduction des biens matériels si ceux-ci sont le fruit du recyclage de ressources déjà mobilisées dans le passé. Tout l'art de l'Economie est de faire en sorte que cette réduction s'accompagne d'un progrès du bien-être de tous.

Concilier les impératifs sociaux et écologiques ne peut pas se réduire à une augmentation du SMIC ou à des mesures générales d'augmentation des salaires, mesures qui, dans le cadre de l'économie actuelle, ne pourraient que relancer l'inflation, accroître la consommation de ressources non renouvelables et dégrader plus encore la balance commerciale de la France. Il faut donc commencer par se doter d'une vision plus complète de ce que l'on entend par le « social ». Il comporte trois volets ; la justice sociale, le lien social, le contrat social.

La justice sociale. C'est la capacité à partager justement la richesse et les ressources. Le marché seul n'y parvient pas. On voit aujourd'hui dans tous les pays la richesse se concentrer aux mains de quelques-uns et les plus riches en mesure de s'octroyer une part extravagante des ressources naturelles, notamment parce que ces ressources sont traitées comme des biens vendus sur un marché. Aller vers la justice sociale par un partage plus équitable des ressources rares est une voie nouvelle, non exclusive comme on le verra d'autres mesures plus classiques.

Le lien social. Tout le monde sait qu'une fois satisfaits les besoins élémentaires, le bonheur, le bien-être, le sentiment de sécurité ne dépendent pas d'un surcroît de consommation mais du sentiment de participer à une communauté, de la richesse des liens de confiance tissés entre ses différents membres, du sentiment que la solidarité qui en découle préservera de la solitude, des agressions et des coups durs de la vie. Est-ce un hasard si beaucoup de gens ont le sentiment que leur travail n'a pas de sens ? Est-ce un hasard si on assiste à une épidémie de solitude ? Est-ce un hasard si les nouvelles méthodes de management sont aussi toxiques en opposant les gens entre eux quand la véritable efficacité économique et sociale résulte de leur coopération autour d'un but commun ? Est-ce un hasard si l'on ne tient aucun compte dans l'évaluation de la richesse d'une communauté de toutes les contributions non marchandes à la prospérité commune, qu'il s'agisse d'élever des enfants, de prendre soin des vieux ou de développer des activités bénévoles au service de la communauté ? Est-ce un hasard si chacun s'enferme dans un face à face mortifère avec son écran de téléphone ? Est-ce un hasard si l'on craint en cas d'agression que personne ne vienne à son secours ? Est-ce un hasard si la natalité s'effondre parce que le seul modèle que l'on propose aux futures mères et aux familles fait du maternage un obstacle à la carrière professionnelle, seule valorisée parce que monétisée, au moment justement où tant de gens cherchent à se reconvertir en constatant le non-sens de leur travail salarié ? *Le lien social qui est au cœur du bonheur individuel et collectif est le grand absent de nos politiques et de notre économie* et cela vaut même pour notre conception du service public qui a remplacé la conscience vécue de la solidarité et de la coopération par des « ayant droit » .

Le contrat social, enfin. Appartenir à une communauté, c'est reconnaître que nous devons assumer l'impact de nos actes sur l'ensemble de la communauté (humaine et non humaine, c'est à dire prenant en compte l'ensemble de la biosphère). Cette prise en compte a un nom : la *responsabilité* ; Le contrat social c'est de reconnaître qu'en contrepartie de nos droits individuels nous avons des responsabilités à assumer, *chacun en proportion de son savoir et de son pouvoir*. Il n'y a pas de société qui repose seulement sur une addition de droits. Car le droit isole, c'est la responsabilité qui réunit. Et cela vaut bien sûr tout particulièrement pour les entreprises (la liberté d'entreprendre et en

contrepartie le devoir d'assumer des responsabilités à l'égard des salariés, de l'environnement, des territoires d'implantation, pas seulement les devoirs de rentabilité à court terme vis à vis des actionnaires), pour les institutions financières, pour les institutions scientifiques.

Le point commun au social et à l'écologie c'est l'importance des relations. C'est sur la richesse des relations et sur la capacité à les gérer harmonieusement que repose à la fois le bien-être social et la préservation de la biosphère. Or notre société actuelle se caractérise par une gigantesque crise des relations. Crise des relations entre les personnes, crise des relations entre humanité et biosphère, crise des relations entre les sociétés qui ne nous permet pas d'assumer les interdépendances à l'échelle mondiale. Cette crise généralisée est le résultat direct de la Première modernité qui a tiré son efficacité opérationnelle de la séparation, de la segmentation, des oppositions public-privé, nature-culture, raison-sentiments, nous-les autres. Et c'est à cette crise que nous devons répondre.

La concentration du pouvoir économique, technique et financier aux mains *de très grandes entreprises agissant à l'échelle mondiale, qui ne sont soumises à aucun droit mondial et à aucune régulation ni de leur activité ni de la redistribution de leurs profits entre les régions du monde* qui en sont la source, a atteint une échelle inégalée, leur donnant, grâce à leurs capacités d'initiative et à la mobilité du capital un pouvoir supérieur à la plupart des États. Les possibilités d'optimisation fiscale qui en découlent limitent les capacités des États et même de l'Union Européenne à réguler leur activité ou à les faire participer par l'impôt au financement des services publics. Y remédier supposerait une fiscalité mondiale, hors de portée à court terme, dont il faut définir les conditions.

L'émergence de filières mondiales de production dans la plupart des secteurs économiques est le reflet de la globalisation des échanges. Dans un premier temps, cette émergence a semblé la concrétisation du rêve d'un monde pacifique grâce aux interdépendances entre les nations, conformément à l'idée que les nations qui échangent entre elles ne se font pas la guerre. *Aujourd'hui nous en découvrons à nos dépens la face sombre de cette interdépendance, la perte d'autonomie et de sécurité qui en découle :* la pénurie de masques lors du Covid ; la dépendance à l'égard des sociétés américaines pour tout ce qui concerne un internet devenu indispensable au fonctionnement de l'économie et de la finance ; le monopole chinois sur les terres rares ; la crise économique provoquée par le blocage même temporaire du détroit d'Ormuz ; la dépendance de notre système agricole à l'égard d'engrais importés, eux-mêmes étroitement tributaires des pays producteurs d'énergie fossile... sans même parler de la défense, ces dépendances révèlent la fragilité de la prospérité européenne. Difficile dans ces conditions que la souveraineté garde une signification réelle.

Pendant trois siècles, notre économie a fonctionné en cycles ouverts, puisant dans notre sol puis dans le monde entier les facteurs de production nécessaires au système agricole et industriel, en particulier énergie fossile, engrais et métaux, et rejetant à l'aval de la consommation des déchets dans l'environnement, gaz à effet de serre, produits et machines périmés, eaux usées chargées en matière organique, polluants éternels. L'Économie, elle, postule l'organisation de cycles fermés, le recyclage de tous nos rejets grâce au seul apport extérieur qui nous est garanti, celui de l'énergie du soleil. N'est-il pas étonnant, après trois siècles de développement industriel, que nous restions tributaires du cuivre, de l'aluminium, du fer arrachés au sous-sol, souvent à l'autre bout de la terre ? La prise de conscience est bien là, avec la promotion de l'économie circulaire, l'étude des cycles de vie des biens industriels, l'obligation de taux de recyclage des produits industriels, les timides développements de « l'écologie industrielle et territoriale » (l'organisation d'échanges entre activités industrielles sur un territoire, le déchet de l'un étant la matière première de l'autre). Mais elle reste très insuffisante pour aboutir à une réelle fermeture des cycles.

La nature des relations de dépendance réelles au sein de chaque filière est dissimulée par le « *voile juridique* » qui fait croire à l'autonomie d'acteurs disposant d'un statut juridique propre. La nature

de nos consommations et de leurs impacts, eux, sont dissimulés par *le « voile monétaire »*, une monnaie unique qui ne permet ni de percevoir le partage de la valeur entre travail humain et mobilisation de ressources matérielles renouvelables ou non au sein de chaque produit et service, ni le partage entre des biens et services venus du bout du monde et les échanges à l'échelle d'un territoire. Certes la composition matérielle des biens est documentée, par exemple en France, par l'ADEME, permettant d'évaluer le « poids carbone » moyen de chacun d'eux mais cela ne remplace ni un étiquetage effectif de ce poids sur les produits vendus ni, a fortiori, sa traduction concrète au moment du paiement.

L'évolution des techniques de production transforme l'idée même d'outil de travail et de marque propre à une entreprise. On observe ainsi des économies d'échelle créant des acteurs mondiaux de production de composants, allant des microprocesseurs et puces graphiques aux boîtes de vitesse et aux batteries, aboutissant à une normalisation de fait de ces composants. Naissent aussi des plateformes de montage multi-entreprises. *Ce mouvement ne peut que s'amplifier et aller vers une normalisation, donc une inter-opérabilité, des composants*, la concurrence entre entreprises et marques se déplaçant vers l'ingénierie, ce qui préfigure une recomposition des filières de production et de réparation articulant de nouvelle manière usines globales et activité territorialisée « multi-marques » de montage et de réparation. La lutte contre l'obsolescence programmée des produits pour réduire la consommation de matières et le développement concomitant des activités de réparation renforcera cette tendance.

D'innombrables études internationales montrent, comme on l'a dit, qu'au-delà de la satisfaction des besoins de base le lien entre PIB et bien-être ou bonheur des sociétés est très ténu. Les études plus fines du bien-être individuel montrant l'importance de la cohérence entre valeurs et comportements, en particulier au niveau du sens du travail. Mais *l'économie actuelle est si exclusivement tendue vers les échanges marchands que l'attention politique reste focalisée sur l'évolution du PIB*. De leur côté le management des entreprises comme le système éducatif privilégie les performances individuelles au détriment de la capacité à coopérer dont on sait pourtant l'importance vitale. Pour les mêmes raisons, la mesure du développement de la société laisse de côté toute l'activité non marchande, ce que l'on appelle l'économie contributive, essentielle tant au fonctionnement de la société et des territoires qu'au lien social. En confondant l'autonomie apportée aux personnes par des revenus marchands et le réel apport de cette activité rémunérée à l'ensemble de la société on renvoie l'économie contributive à une sorte de statut inférieur.

L'Intelligence artificielle qui, à peine mise en place, envahit l'ensemble de l'activité économique, va avoir des effets encore mal évalués mais assurément décisifs sur le fonctionnement des entreprises et des collectivités publiques et sur le marché de l'emploi. Une chose semble certaine ; elle remplace beaucoup plus facilement des fonctions d'expertise technique, dont la valeur était précisément jugée à l'aune des savoirs qu'elle mobilisait, que les fonctions relationnelles de soin, de coordination, de coopération. Il en résultera de façon presque certaine *un bouleversement de la hiérarchie des salaires et de profondes transformations du marché de l'emploi*, que préfigurent les compressions de personnel déjà annoncées dans certaines entreprises pour les équipes d'ingénierie.

Le vieillissement de la population, prélude à une diminution de la population d'origine européenne, met la société face à des défis nouveaux sinon par leur nature au moins par leur ampleur : une politique de santé moins exclusivement centrée sur le traitement des maladies et plus sur les conditions à réunir pour vieillir en bonne santé ; le développement des relations sociales ; la prise en charge non marchande des personnes âgées dépendantes ; l'immigration.

1.2 Un o qui change bien des choses

Constater que nos défis actuels, du fait des limites et fragilités de la biosphère, ressemblent à ceux des sociétés avant la révolution industrielle nous conduit à reprendre le terme utilisé jusqu'au 18^e siècle « Œconomie » pour décrire *l'organisation du système de production et de consommation à inventer pour faire reposer le bien-être de la société sur les flux renouvelables de ressources* : c'est le « grand retour en avant de l'Œconomie » et de son étymologie : les règles de gestion de notre foyer.

La perte du o d'Œconomie a eu pour conséquence de nous faire oublier cette étymologie pour aller vers une science économique prétendument autonome des autres sciences sociales. Et qui plus est une science qui a mis en son centre le marché et sa main invisible, dispensant en apparence de réfléchir aux modalités de gestion de la maison commune. En apparence seulement, bien sûr, car *l'organisation d'un marché mondial « libre » de toute contrainte suppose un cadre politique strict*, des accords, des monnaies communes pour échanger, une protection de la propriété intellectuelle, des dizaines de milliers de normes pour garantir la qualité des produits, un droit international, des tribunaux, des procédures d'arbitrage ; bref une gouvernance. Mais une gouvernance masquée par l'idée qu'elle se subordonnait à un objectif central, l'organisation d'un libre marché. L'arrivée de Donald Trump, comme un éléphant dans un magasin de porcelaine, brandissant d'un côté ses droits de douane au nom de l'équilibre des échanges et jetant à la poubelle, de l'autre, les progrès accomplis au fil des dernières décennies pour préserver la biosphère, a donné le signal du réveil : oui, *l'économie n'est pas une science autonome, c'est une branche de la gouvernance*, de la gestion des sociétés, consacrée à l'organisation de la production, de l'échange et de la consommation.

Ce réveil est décisif pour le monde politique. Veut-il exister ou non ? Margaret Thatcher en proclamant dans les années quatre-vingt « qu'il n'y avait pas d'alternative » (TINA : there is no alternative) avait, d'une certaine manière, acté l'impuissance des politiques à penser hors des sentiers du libre marché. Comme le disait John Maynard Keynes, « les responsables politiques sont les esclaves d'économistes morts il y a longtemps et dont ils ne connaissent même pas le nom ». Il est effectivement temps de se réveiller.

Réhabiliter le o d'Œconomie, c'est un peu donner le signal du réveil, inviter les responsables politiques à reprendre la gestion de la société en mains et à inventer, dans le champ de la production, de l'échange et de la consommation, *les nouvelles règles de gestion de la maison commune répondant aux nécessités de notre temps*, prenant en compte à la fois les évolutions et les impasses dont nous héritons. C'est proclamer haut et fort que l'Œconomie est bien une branche de la gouvernance et que l'on peut, pour inventer ces nouvelles règles, s'inspirer des principes généraux de la gouvernance.

Ces nouvelles règles, la France sera impuissante à les définir et à les appliquer seule. Faire croire le contraire à nos concitoyens serait une duperie. On peut bien déplorer qu'en Europe certains pays se comportent en moins disant fiscaux tirant à eux les sièges sociaux et facilitant des pratiques d'optimisation fiscale des entreprises au détriment de la société, ou affirmer la nécessité d'un impôt mondial sur les très très riches, si prompts aujourd'hui à menacer de s'exiler si on les taxe, la France n'est pas en mesure d'imposer au reste du monde ou de l'Europe ce qui lui paraît juste. Mais si nous portons, à l'issue des élections de 2027, *une vision claire et convaincante*, en donnant l'exemple de ce qu'il est déjà possible de faire à l'échelle nationale, si nous portons ces nouvelles perspectives avec ardeur mais sans arrogance, nous pouvons les mettre à l'agenda des discussions européennes et mondiales. Le constat des impasses du modèle économique actuel est suffisamment partagé pour que de telles perspectives concrètes intéressent nos partenaires, d'abord au niveau européen puis au niveau mondial grâce au poids de l'Europe dans l'économie mondiale.

Nous retiendrons quatre principes de gouvernance pour guider la réflexion :

- face à chaque défi il faut inventer un processus de résolution conforme à la nature précise du défi et non appliquer des solutions passe partout ;
- l'un des enjeux de la gouvernance est de faire émerger des acteurs capables de mettre en œuvre ses objectifs ;
- un pouvoir, quels qu'en soit les fondements légaux, doit être exercé de façon légitime ;
- il faut articuler entre elles les échelles de gouvernance, du niveau des territoires au niveau de la planète.

1.3 Face à chaque défi il faut inventer un processus de résolution conforme à la nature précise du défi (et non appliquer des solutions passe partout).

1.3.1 La lutte contre le changement climatique et les quotas carbone

Le « marché » se veut un couteau suisse, ayant réponse à tout mais c'est un couteau à une seule lame, incapable de s'adapter à la complexité du monde réel. Dans la pensée économique actuelle, il n'y a que deux sortes de biens et services, les biens de marché et les biens publics soustraits au marché soit par choix politique -comme l'éducation- soit par leur nature. Mais en réalité les biens et services sont beaucoup plus diversifiés que cela et *tout l'art va être d'une part de les caractériser et d'autre part de proposer des modes de gestion réellement adaptés à leurs caractéristiques*. On peut les regrouper en quatre grandes catégories : les biens et services qui se détruisent en se partageant ; ceux qui se divisent en se partageant mais sont en quantité finie ; ceux qui se divisent en se partageant mais dont la quantité dépend de la créativité et du travail humain ; ceux enfin, comme la connaissance et l'expérience, qui se multiplient en se partageant. Les mécanismes du marché ne sont réellement adaptés qu'à la troisième catégorie. Or, l'énergie fossile appartient à la seconde catégorie ; ce sont les émissions de gaz à effet de serre qui en découlent qui sont limitées si l'on veut préserver le climat.

Faute de l'avoir admis, depuis quarante ans nous nous révélons incapables d'assumer nos responsabilités vis à vis du climat, tant à l'échelle française qu'à l'échelle européenne et mondiale. Les efforts et les engagements ont pourtant été nombreux. La réduction des émissions de dioxyde de carbone sur notre territoire est réelle mais sans rapport avec l'exigence admise par tous les pays d'arriver à une neutralité carbone en 2050. L'engagement international pris lors de l'accord de Paris en 2015, de maintenir l'élévation moyenne des températures très en dessous de deux degrés, a révélé dès l'origine une étonnante schizophrénie puisque la somme des engagements nationaux, à supposer qu'ils soient respectés, conduisait, elle, à plus de trois degrés. Puis le Pacte vert européen a montré à son tour la volonté de l'Union européenne d'être exemplaire en matière de décarbonation de l'économie et du mode de vie, mais sa conception même, fondée sur un mélange de taxation, de droits d'émission des grandes entreprises et de normes environnementales, le condamnait à l'échec : il ne fallait pas moins de dix-sept paquets législatifs pour le rendre effectif ! Or toutes ces mesures avaient pour caractéristique commune de faire peser les efforts sur les épaules des plus modestes. *La contradiction entre justice sociale et transition écologique* était évidente et on n'a pas tardé à assister à un retour de bâton, à un détricotage du Pacte Vert, certes animé dans les différents pays par la droite et l'extrême droite mais en écho à un sentiment d'injustice plus largement partagé. *C'est donc par excellence le domaine où l'Economie doit faire la différence* et adopter un tout autre mode d'approche rendant inséparables la recherche de justice sociale et la volonté d'assumer nos responsabilités à l'égard du climat.

Pour y parvenir il faut partir d'une évidence : c'est à tort que l'énergie fossile a été traitée comme un bien de marché ordinaire et de ce fait relevant de mesures économiques classiques, comme l'augmentation du prix de l'offre, par la taxation principalement, pour provoquer une réduction de la demande. Car dès lors que nous devons réduire chaque année le volume des émissions de GES

pour préserver le climat, l'énergie fossile devient un bien qui se divise en se partageant (le volume des émissions est partagé entre tous) mais dont la quantité doit être limitée. Sa consommation relève donc par nature d'une *logique de plafonnement* et on n'échappe pas à définir une *règle de partage* entre tous des émissions permises.

Encore faut-il préciser de quelles émissions il s'agit. Là encore, le fait que les négociations internationales restent enfermées dans des principes hérités de la « première modernité », ceux de la souveraineté absolue des États, a conduit à estimer que les engagements portaient sur les émissions de GES depuis chaque territoire national, conduisant à distinguer les émissions des ménages, celles des entreprises et celles des administrations et impliquant autant de mesures sectorielles. C'est se cacher notre responsabilité réelle : elle porte sur les émissions associées à notre mode de vie *où que ces émissions se produisent*, ce que l'on appelle notre « *empreinte écologique* ». Et ce n'est pas du tout pareil ! On estime qu'entre le tiers et la moitié de cette empreinte est faite d'émissions hors de notre territoire. Et de nombreuses mesures prises à l'échelle française ou européenne pour réduire nos émissions territoriales ont eu pour effet de renchérir la production dans nos pays en nous rendant de plus en plus dépendants des importations et en ruinant au passage le système industriel européen. La guerre au Moyen Orient a servi de révélateur. Pour ne prendre qu'un exemple, celui de l'agriculture, dans toutes les filières de la « grande culture » et de l'élevage les intrants importés, essentiellement dépendants de l'énergie fossile, engrais, pesticides, carburants représentent les deux tiers du chiffre d'affaires avant subventions européennes. Il suffit de l'attaque sur les gisements de gaz au Qatar pour mettre le secteur en crise. Le système n'est donc viable ni socialement, ni écologiquement, ni économiquement.

Comment s'y prendre autrement ? Quels dispositifs sont-ils réellement adaptés au problème à résoudre ? Les Assises du climat organisées au printemps 2021 en France ont, à l'issue d'échanges d'une grande profondeur, mis en évidence cinq critères : *prendre en compte la totalité de l'empreinte écologique* (ce qui rend inévitable la traçabilité des émissions sur l'ensemble de la chaîne de valeur, quel que soit le dispositif retenu pour lutter contre le réchauffement climatique) ; s'imposer *une obligation annuelle de réduction* de 6% de cette empreinte (là où depuis quarante ans on se borne à des « engagements » pluriannuels qui dans les faits n'engagent personne) ; respecter *l'exigence de justice sociale* (ce qui implique une répartition égale entre tous des autorisations d'émission) ; avoir *un effet d'entraînement de tous les acteurs* (là où l'approche actuelle segmente les mesures entre les différents types d'acteurs) ; satisfaire enfin au *principe de moindre contrainte* (pour donner la plus grande liberté de choix aux citoyens en lieu et place de l'addiction normative actuelle). Il est facile de voir que le Plan vert européen et la stratégie française ne respectent aucun des cinq.

La politique à promouvoir, d'abord au niveau français puis par contamination rapide au niveau européen, en découle : *des quotas d'émission égaux pour tous et se réduisant de 6 % par an (dans le cas de la France) pour respecter nos engagements internationaux*. Dans cette logique fondée sur l'empreinte écologique, qui découle de nos consommations, entreprises tant publiques que privées et administrations ne se voient allouer aucun quota d'émission, sinon au démarrage : elles déboursent des unités de carbone pour organiser leur processus de production et doivent incorporer ces unités dans leur prix de vente ou dans les impôts (dans le cas des administrations). Le système est vertueux à tout point de vue : avec la réduction annuelle des quotas, les consommateurs privilégient les entreprises qui ont le plus rapidement décarboné leur processus de production ; les électeurs deviennent de plus en plus exigeants à l'égard du « contenu carbone » des politiques et services publics (à l'heure actuelle on estime que l'empreinte carbone des administrations et services publics représente à elle seule 80 % des émissions totales qui feront l'objet de quotas en 2050!) ; les entreprises importatrices ne bénéficient plus indûment de l'écart de compétitivité due à une réglementation plus accommodante et un mouvement de relocalisation des activités productives s'opère, recréant de l'emploi et du pouvoir d'achat ; l'économie circulaire et le recyclage

s'imposent ; les consommations immatérielles, souvent associées à la coopération sur un territoire, viennent se substituer aux consommations matérielles, renforçant le lien social . *Chaque bien et service se trouve payé en deux « monnaies »*, pouvant se gérer par le même support numérique : l'euro d'un côté, la monnaie carbone de l'autre : on sort de l'illusion d'une « monnaie unique » pour payer ce qu'il faut développer - la créativité humaine, le travail, le lien social...- et ce qu'il faut au contraire économiser -les émissions qui détruisent la biosphère- ce qui fait dire que notre économie actuelle est comme un véhicule dont l'accélérateur et le frein sont une seule pédale, ce qui est le meilleur moyen d'aller dans le mur !

Conformément au cinquième critère, ceux qui ont la volonté ou la nécessité d'être particulièrement sobres ont la possibilité de vendre une partie de leur quota sur un marché organisé successivement au niveau des territoires, des États et de l'Union européenne. Très vite le « point carbone » va se renchérir puisque la quantité totale diminue de 6 % par an et même pour les très riches la sobriété ne sera plus une option mais une obligation. Pourquoi un marché des points carbone organisé à ces trois niveaux ? Parce que la sobriété n'est pas qu'un choix personnel, *c'est aussi le résultat de politiques collectives* conçues et conduites d'abord au niveau territorial -pensons à l'organisation de la mobilité, au développement des énergies renouvelables, à la conception des quartiers, au développement de services de proximité, aux systèmes agroalimentaires territoriaux, aux stratégies territoriales pensées avec les habitants-, puis au niveau national et il est donc juste que territoires et États tirent une partie des bénéfices de la sobriété.

1.3.2 Les sols et l'eau : l'apprentissage collectif de gestion de la complexité.

Le cas de la lutte contre le changement climatique est particulièrement important mais n'est qu'une des illustrations du potentiel de renouvellement que représente l'Économie. Le sol et l'eau sont deux autres exemples de ces biens qui se divisent en se partageant et sont en quantité finie. L'un et l'autre appellent de nouvelles modalités de gestion, en règle générale au niveau des territoires. *Ces modalités doivent s'inventer collectivement et leur apprentissage progressif enrichit le capital immatériel de la société.* Je me bornerai ici à quelques pistes.

Le cas du sol est particulièrement instructif car le partage de cette ressource rare, son affectation à différentes fonctions, l'entretien de sa fertilité, sa contribution à la gestion des écosystèmes, en particulier à la biodiversité, le rôle de sa taxation dans la répartition des contributions aux services publics ont été de tout temps au cœur de la gestion des sociétés. Le paradoxe de nos sociétés est qu'elles sont très avancées au plan technique mais plutôt primitives dans leur manière de résoudre les problèmes collectivement. Le droit traditionnel africain, qui gère les multiples usages du sol et la diversité de ses ayant droit ou la gestion traditionnelle de l'irrigation, fondée sur les règles de gouvernance collective d'un « commun », sont au plan social beaucoup plus subtils que nos propres dispositifs.

Est-il raisonnable d'asseoir une fiscalité locale sur la valeur du bâti, en confondant valeur des sols urbains et valeur des constructions qui y sont implantées, alors que la première résulte des investissements collectifs quand la seconde résulte des investissements des propriétaires ? Est-il raisonnable que le droit de préemption sur les sols agricoles, par les SAFER, continue à être aux mains de la profession agricole au nom d'une politique de modernisation qui avait tout son sens dans les années soixante mais pérennise aujourd'hui un modèle agricole et industriel obsolète et en faut-il pas concevoir un droit de préemption exercé par les collectivités territoriales qui valorise un autre modèle d'agriculture et de relations entre monde urbain et rural ? Est-il raisonnable que les baux agricoles ne puissent sauf exception imposer un mode d'agriculture ? Est-il raisonnable de penser que l'économie d'usage des sols puisse se régler par une loi générale comme la ZAN, zéro artificialisation nette, aboutissant à traiter les jardins urbains, réels îlots de biodiversité au sein des villes, comme des sols déjà urbanisés donc voués à disparaître quand on traite les sols de

l'agriculture industrielle, privés de leur fertilité et déserts de la biodiversité, comme des sols « naturels » à préserver ? Est-il raisonnable de renoncer à entretenir la fertilité des sols grâce aux déchets organiques des villes que nous éliminons à grands frais ou qui polluent nos cours d'eau ou à renouer avec la philosophie des rotations de cultures pour reconstituer la fertilité, le tout pour importer des engrais de synthèse coûteux en énergie, faisant de notre souveraineté alimentaire une aimable fable, et des engrais phosphatés riches en cadmium ? Est-il raisonnable de polluer nos nappes phréatiques pour des décennies voire des siècles pour faire supporter aux consommateurs le coût de leur traitement ? Est-il raisonnable d'envoyer la gendarmerie réprimer ceux qui contestent la création de méga-bassines et de les traiter d'éco-terroristes avant de se poser la question des cultures compatibles avec les ressources locales en eau ? Est-il raisonnable de parler de la multifonctionnalité des espaces et des services environnementaux des agriculteurs en en restant à des slogans sans traduction concrète ? Est-il raisonnable d'en rester à une Politique agricole commune au niveau européen incapable d'engager la mutation du monde agricole pour répondre aux nouveaux défis ?

Toutes ces questions ne peuvent se régler d'un trait de plume, au niveau national et européen. Il faut instaurer au niveau des territoires des procédures de dialogue multi-acteurs permettant une prise en compte de tous les intérêts en présence puis faire remonter au niveau national et européen ce qui relève de ce niveau, qu'il s'agisse de la fiscalité foncière ou de la politique agricole commune.

L'eau pose des questions assez semblables. Il y a belle lurette que l'Europe prône une gestion intégrée du cycle de l'eau mais celle-ci peine à se concrétiser. Tout le monde parle des risques que fait courir le changement climatique à nos ressources en eau mais nous continuons à les gaspiller en puisant sans discernement dans les nappes aquifères profondes, polluées à leur tour. Là aussi nous avons plus à apprendre, socialement et politiquement, de la gestion de l'eau avant la révolution industrielle que de sa gestion récente. La gestion collective de l'eau fonde la plupart des anciennes civilisations et bien des savoirs traditionnels dans le partage de la ressource et dans l'arbitrage des conflits mériteraient d'être revisités pour la gestion territoriale de la ressource. Bien des progrès ont été accomplis dans les dernières décennies, par exemple dans la récupération de l'eau de pluie dans les zones urbanisées et mériteraient d'être généralisés. Dans ce domaine aussi la fermeture des cycles naturels devient un impératif en lieu et place des cycles ouverts mis en place avec évacuation des eaux usées aussi loin que possible des villes et recours à des techniques sophistiquées pour rendre utilisable l'eau récupérée dans le sous-sol, la mer et les rivières. La guerre au Moyen Orient vient d'ailleurs de nous rappeler que la dépendance de certains pays à la désalinisation de l'eau de mer, par ailleurs très consommatrice d'énergie fossile, constituait une fragilité stratégique au même titre que les installations pétrolières ou gazières. Depuis la loi sur l'eau de 1972 les Agences de Bassin ont été un espace d'apprentissage de la gestion collective de l'eau au niveau des grands bassins versants et on peut bénéficier de cet apprentissage pour autant que les expériences des unes et des autres soient correctement mutualisées mais le principe « pollueur payeur » qui les fonde reste dans le champ de l'économie traditionnelle et d'autres dispositifs devront être explorés, y compris avec des règles de plafonnement de la consommation, à l'échelle des territoires.

Le cas de l'eau est également très intéressant parce qu'il pose la question des relations entre territoires : l'eau qui tombe sur un sol s'évapore et retombe plus loin si ce sol a un bon couvert végétal. C'est ce que l'on appelle « l'eau verte », par opposition à « l'eau bleue » fournie par l'évaporation des mers. Supprimer la couverture végétale d'un territoire c'est peut-être priver d'eau celui qui se trouve plus loin de la mer. Des accords inter-territoriaux sont donc à imaginer. Et, bien sûr, le partage des ressources en eau entre pays dépendants du même bassin versant, celui du Nil, celui de l'Indus, celui du Mékong et bien d'autres est au cœur d'enjeux géo-stratégiques et d'équité faisant craindre des guerres de l'eau à mesure que la ressource se raréfiera. Avec le Rhin et le Danube l'UE a acquis une expérience de cette gestion. Par nature l'eau est un espace d'apprentissage de la gouvernance à multi-niveaux dont nous reparlerons

1.3.4 La mutualisation des connaissances et des expériences, clé de la prospérité

Connaissances et expériences sont des biens qui se multiplient en se partageant. A ce titre, leur rareté est toujours artificielle, liée soit à l'incapacité de les mettre en forme pour les mutualiser soit à la volonté d'en rendre l'accès coûteux voire interdit. L'histoire de la propriété intellectuelle, regroupant droits d'auteur (copyright), protection de la marque (trademark) et brevet industriel (patent) ne remonte qu'au dix-huitième siècle et a pris toute son importance avec l'essor du capitalisme industriel. Si la nécessité de préserver le financement de l'innovation en restreignant ou en monnayant l'accès à ses résultats a une justification historique, elle a aussi des effets pervers en créant des rentes, limitées par la durée au bout de laquelle les inventions intellectuelles, artistiques et industrielles tombent dans le domaine public.

Depuis plus de trente ans, la législation relative aux brevets, héritée de l'âge industriel, s'est trouvée interpellée par les nouveaux champs d'innovation en particulier la biologie et l'informatique ouvrant la voie à de nouvelles luttes sociales d'une grande importance pour l'avenir : l'opposition au brevetage du vivant et plus encore au brevetage par des entreprises de savoirs traditionnels dans l'usage des plantes ; la lutte en faveur du libre partage des semences paysannes et contre le monopole des firmes semencières ; la lutte contre les organismes génétiquement modifiés et leur brevetage qui, avec une firme comme Monsanto est allé jusqu'à priver les agriculteurs de leurs droits élémentaires ; la lutte pour le logiciel libre. Si la reconnaissance de la propriété intellectuelle et les droits qui lui ont été associés est contemporaine de la première modernité, *la reformulation de la portée et des limites de ces droits va être pour la seconde modernité un sujet politique de première importance*. De la même manière le « secret des affaires » pour justifier l'absence de transparence de pratiques économiques se heurte de plus en plus à une exigence de responsabilité. Tous domaines où l'UE grâce à son « pouvoir de marché » a la possibilité de peser sur l'évolution mondiale du droit de propriété intellectuelle.

Internet et sa promesse initiale de rendre accessibles, à tous, les connaissances accumulées dans le monde, était associé à l'idée que la prospérité dans la seconde modernité naîtra du développement, par essence illimité, des biens qui se multiplient en se partageant. La fondation Wikipedia est l'héritage de cette promesse, Internet s'étant ensuite dévoyé sous l'impulsion des nouveaux géants américains de la tech qui ont su tirer une valeur monétaire de l'usage de leurs moteurs de recherche, puis avec le développement des réseaux sociaux qui ont permis que se créent des bulles étanches d'échange entre personnes se renforçant mutuellement dans leurs convictions. Mais l'arrivée de l'Intelligence artificielle est en train de rebattre les cartes. Elle vient déjà percuter la propriété intellectuelle et artistique. La manière dont les résultats de recherche ou les productions artificielles d'œuvres « originales » siphonnent la production intellectuelle est sous nos yeux en train de bouleverser le cadre traditionnel de rémunération de cette propriété. La vieille question du plagiat ou de la contrefaçon se trouve posée en de nouveaux termes et la recherche assistée par l'IA ouvre des perspectives nouvelles, de création de nouvelles molécules chimiques par exemple. De tous temps, les créateurs se sont inspirés les uns des autres (ce qui a rendu impossible l'idée, parfois avancée, de « breveter des idées »). Avec l'IA on entre dans une nouvelle ère.

Dans la création de la prospérité commune, *une des voies les plus prometteuses est l'application de l'IA à des bases de données bien définies* (ce que l'on appelle la « génération à enrichissement contextuel », RAG), là où les algorithmes créés par les nouveaux géants de l'IA sont inconnus des utilisateurs qu'il s'agisse du corpus de données utilisé pour l'entraînement du logiciel ou qu'il s'agisse des règles d'exploitation de ces données, se prêtant à toutes les manipulations comme l'a illustré l'algorithme mis en place par Elon Musk, ouvrant des champs nouveaux à la propagande. C'est dire *toute l'importance politique du développement de bases de connaissances et d'expériences de façon coopérative*, renforçant à la fois le lien social et la capacité de penser et

d'agir de chacun de ses membres. La traduction politique et institutionnelle en est immédiate : tout organisme ou réseau bénéficiant d'un soutien public devra avoir une obligation de mutualiser l'expérience qu'il a acquise et de participer à un réseau d'échange d'expériences ; et les grands opérateurs centralisés de l'État devront céder la place à une ingénierie en réseau.

Les conséquences en matière d'aménagement du territoire vont être considérables dans les vingt prochaines années. Déjà, depuis l'épidémie du Covid, le travail à distance a explosé et s'il est difficile de mesurer les conséquences d'un phénomène aussi récent il est probable qu'il influence à terme l'organisation des territoires. Mais l'irruption de l'IA va avoir une conséquence beaucoup plus profonde appelant des politiques volontaristes. La « métropolisation » à laquelle on a assisté depuis quelques décennies était portée par la diversification des professions intellectuelles mobilisées dans les services à la personne ou aux entreprises, seul un large marché de l'emploi permettant aux couples de salariés de trouver l'un et l'autre des opportunités d'emploi dans un même territoire. Or la dimension technique de ces métiers est ce qui se remplace le plus facilement par l'IA, redonnant toute son importance à la dimension relationnelle.

C'est sans doute la santé qui aura, du fait de son importance croissante avec le vieillissement de la population, l'impact le plus important dans cette transformation du territoire. On peut assez facilement prévoir dans les villes moyennes et les petites villes, où l'offre médicale a eu tendance à se réduire au fil des décennies, une inversion de tendance permettant de centrer l'acte médical de base sur l'attention à la personne et l'utilisation de diagnostic dopé par l'IA, pratiqué y compris dans le cadre d'une économie contributive, non marchande. Une politique volontariste de développement des biens qui se multiplient en se partageant peut ainsi réorienter l'organisation des territoires vers des entités plus petites et plus faciles que les métropoles à rendre écologiquement durables et conviviaux

1.3.5 La nécessaire pluralité des monnaies

Imagine-t-on un nutritionniste qui prétendrait réduire la question de l'alimentation à un comptage des calories ou un constructeur d'automobiles qui aurait fabriqué des engins dont une seule pédale sert d'accélérateur et de frein ? Non bien sûr. Et pourtant c'est aujourd'hui ce que nous faisons avec la monnaie. Elle prétend faire des euros un étalon universel. Les historiens ont montré depuis longtemps que la création de la monnaie n'avait pas résulté de la volonté de dépasser les limites du troc mais avait toujours été un acte politique. Et, aujourd'hui, l'essentiel de la création monétaire résulte du crédit bancaire, fusionnant dans une large mesure la finance et la monnaie. Ce qui nous autorise à réfléchir hardiment à ce que l'on attend des monnaies dans l'Economie. Des monnaies, et non de la monnaie car pour assurer « le bien-être de tous dans le respect des limites de la biosphère » il faut faire coexister différentes monnaies.

La première exigence, comme on l'a vu à propos des quotas carbone, est de bien *distinguer dans la valeur d'un bien ce qui correspond à l'activité humaine, qu'il faut développer et qui fonde le lien social, et ce qui correspond à la mobilisation d'énergie fossile*, dont il faut au contraire restreindre l'usage. Aut épargner revient à piloter un véhicule dont frein et accélérateur sont une seule et même pédale. La création de quotas carbone distribués chaque année revient à créer une monnaie carbone numérique, inscrite sur une carte bancaire débitée à chaque achat, créditée à chaque cession.

La création de l'euro a été de son côté un acte politique symbolisant l'unification de marché européen et la nécessaire coordination des politiques budgétaires et économiques des États membres. C'est un acquis considérable sur lequel il n'est pas question de revenir. Mais cette unification du marché, pour les biens et services que l'on peut acquérir dans toute l'Union, interdit-elle le développement des échanges à l'échelle d'un territoire, éventuellement pour des biens et services satisfaisant à des normes différentes ? Historiquement, à la fin du Moyen Age c'est bien la

volonté du souverain d'imposer son pouvoir et non le souci de faciliter les échanges qui a conduit les rois de France à supprimer les monnaies régionales et locales frappées par des seigneurs voire des abbayes. Faute de telles solutions locales, les échanges internes à un territoire, si essentiels au lien social, se trouvent artificiellement entravés, aboutissant à la coexistence sur un même territoire de bras ballants et de besoins non satisfaits. L'association Zéro chômeur de longue durée en France et ses homologues dans différents pays européens défendent l'idée d'un « droit à l'emploi » et les emplois identifiés sont en grande majorité liés à des activités de soin aux personnes ou à l'entretien de l'écosystème. De nombreuses initiatives de monnaies locales, dites aussi « monnaies complémentaires » pour souligner qu'elles n'ont pas vocation, évidemment, à supplanter l'euro, existent déjà pour stimuler les échanges locaux mais c'est souvent sous une forme artisanale et militante, sympathique mais hors d'échelle avec les défis actuels de la société. L'intérêt du concept de droit à l'emploi est de souligner combien la reconnaissance de l'utilité est essentielle à la dignité. Avec des monnaies territoriales bénéficiant des mêmes supports numériques que l'euro et la monnaie carbone, on peut à la fois stimuler l'économie locale et renforcer la cohésion sociale.

1.4 L'un des enjeux de la gouvernance est de faire émerger des acteurs capables de mettre en œuvre ses objectifs

1.4.1 Des acteurs pivot de la première modernité à ceux de la seconde modernité

L'économie de la première modernité a fait émerger deux acteurs pivot, l'État national et l'entreprise. Ou plus précisément la grande, voire la très grande entreprise. Ce sont ces deux acteurs qui ont structuré l'organisation de la production et le cadre juridique de l'économie de marché. Chacun des deux a son identité juridique propre, électeurs pour l'État, actionnaires pour l'entreprise et, en théorie, chacun a son champ d'exercice du pouvoir même si la circulation des cadres dirigeants entre ces deux acteurs contribue à constituer une forme d'élite et de culture communes aux deux. Chacun dispose d'un mode de régulation clos sur lui-même, élections pour l'État, votes des actionnaires pour la grande entreprise. Ils ont, du moins dans le cas de la France, tendu à marginaliser ou vassaliser les autres acteurs, collectivités territoriales dans le cas de l'État, tissu de plus petites entreprises dans le cas des grandes entreprises.

Ils semblent là pour l'éternité. Le renouvellement rapide des grandes entreprises dominant la scène économique et politique, notamment sous l'effet de l'émergence de nouveaux produits et de nouvelles technologies, assure la vitalité et la pérennité du système. Aucune des dix entreprises disposant en 2026 de la capitalisation boursière la plus élevée n'existait il y a cinquante ans et il faut attendre le seizième rang pour trouver Exxon Mobil. Les grandes baronnies d'il y a un siècle, dans l'acier, les chemins de fer et le pétrole se sont effacées derrière la nouvelle économie mais la domination du système économique voire politique par la très grande entreprise, elle, est inchangée.

Cette stabilité et cette vitalité signifient-elles que ces deux acteurs, l'État et la grande entreprise, seront aussi les acteurs pivot de l'Économie ? Rien n'est moins sûr. Sont-ils vraiment aptes à gérer les relations de toutes natures qui sont au centre de la seconde modernité ? Rien n'est moins sûr. Les États ont bien du mal à gérer l'empreinte écologique des sociétés et à stimuler le lien social. Les entreprises entretiennent le voile juridique qui dissimule les véritables relations de domination vis à vis des fournisseurs, sous-traitants et filiales. Nous devons donc nous attacher à *faire émerger les acteurs pivot de la seconde modernité, ceux qui sauront gérer les relations de toute nature*, relations entre humanité et biosphère dont dépend notre survie à long terme et relations entre les personnes et entre les groupes sociaux dont dépend notre cohésion. Ce cahier des charges oriente vers deux acteurs pivot du vingt et unième siècle que l'action politique devra contribuer à faire émerger et à structurer : le territoire ; la filière. Au contraire de l'État et de la grande entreprise, ce ne sont pas des entités juridiques mais des « *acteurs collectifs* » qui donc n'existent pas par essence mais sont le résultat d'une construction sociale.

1.4.2 L 'émergence du territoire comme acteur pivot

Il peut sembler paradoxal de promouvoir les « territoires », c'est à dire les bassins de vie, comme des acteurs centraux de l'Économie alors qu'historiquement ces échelons locaux de gestion de la société et de l'économie ont perdu de l'influence au fil des siècles au profit des États nationaux et des grandes entreprises. La raison en est simple et se vérifie partout dans le monde : dès lors que la Seconde modernité repose sur le développement et la gestion des relations de tous ordres, entre les personnes, entre les acteurs publics et privés, entre l'humanité et la biosphère, *elle doit s'appuyer sur des acteurs et des institutions capables d'organiser toutes ces relations*. Le territoire a de ce point de vue un avantage comparatif incroyable. Toutes les questions qui semblent philosophiques au niveau national -les relations société environnement, les circuits courts, l'économie du soin, l'empreinte écologique de la société, la promotion collective de la sobriété, la récréation du lien social, la valorisation de l'économie non marchande, l'économie circulaire, la sécurité, la valorisation du capital immatériel des sociétés, l'approche préventive et globale de la santé, la gestion des sols et la reconversion du système agro-industriel...- sont à l'échelle d'un bassin de vie des questions très concrètes pouvant faire l'objet d'une réflexion collective citoyenne parce qu'elles sont immédiatement tangibles. Qu'il s'agisse de l'empreinte écologique, des sols, de l'eau, de l'économie contributive, de la gestion des connaissances et de l'expérience, du développement des liens sociaux, nous retombons à chaque fois sur le territoire comme premier échelon, décisif, de gestion des relations. Et la création de monnaies locales de plein droit est un premier moyen de valoriser les échanges au sein d'un même territoire.

Mais il faut aller beaucoup plus loin, se donner les moyens de décrire, mesurer, caractériser le métabolisme d'un territoire comme celui d'un être vivant. La difficulté c'est que, contrairement à un être vivant, le territoire n'a pas de membrane qui filtre les échanges entre l'organisme et l'extérieur, pas de frontières, pas de service des douanes pour analyser ce qui rentre et ce qui sort, pas de service statistique pour décrire les échanges internes. Tout au plus quelques territoires ont-ils établi des « bilan matière », qui mettent l'accent sur les échanges pondéreux, l'eau et les matériaux de construction, éventuellement l'énergie. Les médias se livrent rituellement à un classement « des villes où il fait bon vivre » mais on reste à la surface des choses. On sait que la plupart des territoires, en dehors des métropoles, bénéficient de flux d'argent entrant, en particulier financement des services publics, retraites et remboursements de la sécurité sociale mais on ne dispose pas d'analyses permettant de voir si ces flux stimulent vraiment une économie locale en se transformant en de nombreux échanges internes ou si l'argent sort tout de suite du territoire, converti en bien et services achetés à l'extérieur. Même faible connaissance des échanges d'énergie avec l'extérieur et du devenir de l'énergie qui entre dans un territoire. Le concept « d'exergie » qui mesure le degré de valorisation de l'énergie entrante, depuis les usages nobles jusqu'à la valorisation de l'eau tiède, est mal connu et peu utilisé. Les études récentes menées à l'occasion de l'effort de « réindustrialisation de la France » ont confirmé que le dynamisme industriel doit plus aux capacités de coopération locale ds acteurs qu'à des atouts matériels comme l'accès aux matières premières ou aux grandes infrastructures. La mobilisation des ressources humaines dépend plus d'une bonne articulation locale du système d'enseignement avec les acteurs économiques locaux que d'un niveau général d'enseignement déconnecté des réalités locales. La conduite de la transition vers des territoires durables repose avant tout sur la capacité des différents acteurs publics et privés à coopérer et à partager une vision stratégique commune. Le goût d'entreprendre peut certes refléter des capacités individuelles mais il se transmet aussi par mimétisme et sa concrétisation suppose de trouver sur place les appuis financiers et techniques nécessaires. Les districts industriels du nord de l'Italie ont souvent servi de référence à ce que peut être un tissu économique territorial dynamique mais la centralisation de la France a rendu leur transposition hasardeuse. La pauvreté de la pensée politique française sur les territoires a atteint son acmé avec la réforme des régions de 2014 : il suffit de regarder, de l'autre côté du Jura, les cantons suisses pour comprendre que la force d'une économie

territoriale n'a rien à voir avec la dimension du territoire. Les relations entre territoires urbains et ruraux, les relations entre les générations, l'intégration des personnes marginalisées, l'ampleur de l'économie contributive, l'intégration de l'immigration étrangère, la vitalité des échanges réciproques de savoir, la force d'un récit partagé donnant une vision commune de l'avenir, l'habitude de la coopération et la confiance mutuelle qui en résulte forment la trame du lien social. Bien souvent, ils sont le fruit d'apprentissages anciens qui forment ensemble le *capital immatériel* du territoire, plus précieux encore que le capital naturel ou matériel.

Nous devons mettre en place dans les années qui viennent et dans tous les territoires des Agences économiques territoriales, cofinancées par l'État et les collectivités un peu sur le modèle des Agences d'urbanisme, travaillant en réseau, mutualisant de manière rigoureuse leurs travaux, d'abord pour affiner les méthodes d'analyse des métabolismes territoriaux ensuite pour stimuler la transition vers des territoires durables. Il n'y aura pas de société française vivante et dynamique, de recherche conjointe d'une société juste et en harmonie avec son environnement si on ne commence pas à la construire en partant des territoires.

1.4.3 Des relations internationales fondées sur des filières durables

Les crises sont toujours l'occasion de découvrir la réalité de ces filières mondiales de production, par secteur d'activité, qui mobilisent la plupart du temps des milliers d'acteurs du monde entier, orchestrés par quelques dizaines de firmes dominantes. La chute en quelques décennies des coûts de transport et de circulation de l'information a créé, dans la phase ultime de la globalisation économique, avant que les vulnérabilités de ces interdépendances n'apparaissent au grand jour, ce que certains appelaient un « monde plat » où, pour un même produit, simple ou sophistiqué, les entreprises donneuses d'ordre pouvaient mettre en concurrence des acteurs économiques du monde entier. La crise financière de 2007-2008 avait mise en évidence les effets de domino qui pouvaient en résulter. Le scandale du Rana Plaza avait mis en lumière la dépendance des vêtements « de marque » à l'égard de petites mains sous payées au Bangladesh. La pandémie du Covid avait révélé aussi bien la vitesse de propagation d'une pandémie dans ce monde sans frontière économique que notre dépendance à l'égard de la Chine pour des biens aussi simples que les masques chirurgicaux. La récente crise du Moyen Orient comme la guerre en Ukraine ont montré que la prétendue souveraineté de notre agriculture cachait une dépendance radicale à l'égard des ressources en gaz et des producteurs d'engrais dans des pays en guerre.

C'est aussi à travers les filières que peut se mesurer l'impact de notre mode de vie sur la biosphère, qu'il s'agisse bien sûr de notre empreinte carbone mais aussi plus largement de l'impact sur la mobilisation de ressources matérielles recyclées ou non recyclées et de son impact social. Au sein des filières, les relations entre acteurs se sont profondément transformées, les relations contractuelles remplaçant progressivement les relations stables au sein d'un même ensemble juridique. Et ce remplacement de la relation stable par la transaction instantanée s'étend parfois aux relations de chaque entreprise avec son personnel quand les salariés sont remplacés par des auto-entrepreneurs dont l'indépendance est subie et non choisie.

On comprend que les filières soient une question politique majeure pour les prochaines décennies. Leur gestion, dans l'Union européenne, relève de l'Union et non de chaque État membre. De toutes façons, aucun des États membres n'aurait le pouvoir de marché d'imposer ses vues tout seul. Il n'empêche : la vision défendue par la France au sein de l'Union aura une grande portée. Le sujet n'est pas neuf et bien des dispositifs européens concernent déjà les filières qu'il s'agisse du taux de recyclage des matériaux, de la souveraineté de l'industrie de la défense ou de la taxation des géants du numérique mais les questions ont été à ce jour abordées au coup par coup. L'enjeu est maintenant de se doter d'une doctrine globale.

Que sont des filières durables ? Elles doivent être socialement équitables, écologiquement sobres, juridiquement responsables, commercialement équilibrées, politiquement résilientes

Socialement équitables. La valeur créée par la filière est le fruit de la contribution de myriades d'acteurs. Comment cette valeur est-elle redistribuée entre tous. La question en comporte deux : comment elle est répartie entre des acteurs juridiquement distincts ? Et comment elle est répartie entre les personnels au sein de chaque entité juridique. Les gestionnaires de patrimoine ont tendance à vanter les entreprises qui savent créer de la valeur. Une analyse plus fine suggère que bien souvent ce qui est vanté c'est la capacité d'une entreprise à *capter* une large part de la valeur créée par tous. Or toutes les activités de production ont leur revers, des impacts sur l'environnement ou sur la santé des travailleurs. La redistribution de la valeur entre les acteurs de même que la distribution de la matière fiscale doivent prendre en compte à la fois la valeur créée et les impacts négatifs qu'il faut compenser. Puis, au sein de chaque entité juridique, le partage de la valeur entre propriétaires-actionnaires, cadres dirigeants et salariés ordinaires doit être équitable.

Écologiquement sobres. Cela implique le recours le plus limité possible à l'énergie fossile, des processus industriels optimisés, l'incitation au recyclage sous toutes ses formes, l'inscription des unités de production dans des clusters industriels pouvant bénéficier des échanges interentreprises de matières et d'énergie, l'analyse du cycle de vie des produits, la réparabilité des produits finis, le traitement des déchets en fin de vie.

Juridiquement responsables. On a déjà évoqué le « voile juridique » qui couvre les relations de dépendance des différents acteurs à l'égard des entreprises donneuses d'ordre, au nom de l'autonomie juridique de chaque acteur. C'est ce qui permet tous les abus, en reportant sur des acteurs dominés le soin du « sale boulot » tant au plan social qu'au plan environnemental. La France a fait acte pionnier au sein de l'UE en adoptant une loi sur le devoir de vigilance, qui oblige à lever le voile juridique, à prendre en compte les relations d'allégeance et au bout du compte à rendre les acteurs dominants en partie comptables des actes de leurs partenaires dominés. La loi est devenue directive européenne, âprement contestée par les lobbies industriels qui y voient un obstacle de plus à la compétitivité de l'industrie européenne. Or, c'est le contraire qui est nécessaire, un durcissement de ces règles de responsabilité (j'y reviendrai à propos des valeurs) et leur généralisation au niveau mondial en en faisant une condition du commerce avec l'Europe.

Commercialelement équilibrées. On conçoit bien que l'Europe ne va pas se mettre à produire du cacao ou de l'huile de palme et il serait illusoire, et (contraire à l'idée même du commerce international qui suppose que chaque zone géographique puisse valoriser ses avantages comparatifs) que chaque filière soit autosuffisante à une échelle régionale. Mais plus l'avantage comparatif est technologique et organisationnel, fondé sur la qualification du travail, l'efficacité collective de la production, plus les risques sont grands d'un déséquilibre structurel de la balance commerciale entre régions du monde. La politique néo-mercantiliste du gouvernement chinois accumulant les excédents commerciaux au profit d'une stratégie d'influence mondiale a durablement mis à mal l'idée d'un rééquilibrage automatique des échanges entre régions du monde. Le risque que les moins-disant, au plan social et environnemental, remportent la mise, est ressenti en Europe comme une manière de tirer vers le bas les normes. Dans le débat très vif autour du traité de libre-échange entre États Unis et Europe, TTIP, la question de l'unification des normes était centrale compte tenu du fait que les droits de douane étaient déjà globalement faibles entre les deux régions du monde et les gains attendus du libre-échange modestes en comparaison des enjeux de souveraineté sur les modes de vie et sur la défense de l'environnement. Avant même que l'arrivée de Donald Trump comme un chien dans un jeu de quilles en 2025 ne signe un total changement de pied des USA avec son éloge des droits de douane, les effets pervers d'une globalisation économique incontrôlée, notamment en termes de cohésion sociale interne à chaque région ou à chaque pays, opposant les

gagnants et les perdants de cette globalisation sans que les mécanismes nationaux de redistribution suffisent à les compenser, orientent vers une autre approche, celle de l'équilibre entre régions du monde à travers des filières commercialement équilibrées. Récemment, dans l'Union européenne, le risque d'une disparition de l'industrie européenne sous les coups de boutoir d'une industrie chinoise particulièrement performante et adossée au néo-mercantilisme du gouvernement chinois vient renforcer cette tendance. L'analyse filière par filière de ces déséquilibres devient progressivement cruciale.

Politiquement résilientes. Cette question s'est trouvée longtemps masquée par l'essor qui semblait irrésistible du commerce international. On en venait à oublier qu'historiquement le développement du commerce international n'a nullement été linéaire et que la Première guerre mondiale était venue clore et inverser un premier cycle d'internationalisation du commerce. C'est aujourd'hui la fragilité qu'induit la dépendance à l'égard de ressources et technologies contrôlées de l'étranger, dans un contexte géopolitique mondial devenu menaçant, qui oblige à réexaminer chaque filière sous l'angle des fragilités en cas de crise ou même de simple différend. Les exemples en sont bien connus et ont fait la une des journaux ces dernières années, terres rares, réseau de satellites, armements, engrais, pétrole et gaz, panneaux photovoltaïques, etc. Cette situation nouvelle n'implique pas nécessairement que pour chaque filière l'Europe soit autosuffisante mais de vérifier qu'elle garde les capacités technologiques et les savoirs faire permettant de redevenir autosuffisante dans un délai raisonnable en cas de coupure du robinet à l'autre bout du monde.

Prises séparément, ces cinq caractéristiques attendues des filières ne sont pas bouleversantes mais prises ensemble elles forment un véritable projet politique dont la première étape est de préciser les outils de mesure de chacune d'elles, aujourd'hui dispersés entre autorités politiques, acteurs économiques et société civile.

L'approche par les acteurs forme un projet politique ; *une société durable implique le croisement entre territoires durables et filières durables.*

1.5 Un pouvoir, quels qu'en soient les fondements légaux, doit être exercé de façon légitime

Le pouvoir économique est aux mains des copropriétaires d'une entreprise, les actionnaires dans le cas des sociétés anonymes. Il s'agit bien d'un pouvoir légal. La manière dont il est exercé rend-il ce pouvoir légitime aux yeux de la société ? Cette question de la légitimité est déjà un angle mort quand il est posé pour le pouvoir politique dans les démocraties où les notions d'exercice légal et d'exercices légitime du pouvoir sont souvent confondues. A fortiori quand la question est posée à propos des entreprises. La position de Milton Friedmann et de l'école de Chicago, qui ne faisaient que pousser à ses conséquences ultimes la conception classique de l'économie, était que les entreprises n'avaient qu'une seule vocation, maximiser les profits de leurs actionnaires et que c'était la meilleure façon pour elles de contribuer à la prospérité commune. Cette idée se retrouve aussi dans la finance, y compris au sein d'institutions comme les fonds de pension dont la vocation, assurer une retraite à leurs cotisants dans un monde lui-même vivable, devrait les pousser à se soucier du long terme et de l'avenir de la planète : Donald Trump, que l'on retrouve décidément à tous les virages pour nous indiquer le mauvais chemin, est allé jusqu'à menacer de poursuivre les fonds de pension qui ne feraient pas de leur valorisation boursière l'alpha et l'oméga de l'action de ses dirigeants. Dans tous ces cas la question de la légitimité des dirigeants économiques au vu de leur manière d'exercer le pouvoir est nulle et non avenue. Circulez, il n'y a rien à voir.

La concentration croissante du pouvoir et de la richesse en France et dans le monde au sein de très grandes entreprises qui font largement jeu égal avec de grands États et n'hésitent pas à mener un lobbying doté de moyens considérables pour amener les autorités politiques à favoriser leurs

intérêts, à infiltrer les comités d'experts chargés d'autoriser la mise de produits sur le marché, à prendre le contrôle des médias pour influencer l'opinion, interdit une telle naïveté. Les dirigeants de l'économie doivent bel et bien montrer qu'ils font un usage correct du pouvoir qu'ils détiennent, pas seulement à l'égard de leurs mandants mais à l'égard de la société tout entière. La légitimité découlant de la manière d'exercer le pouvoir que l'on détient constitue une question politique majeure.

Autant les critères de légitimité d'exercice du pouvoir politique sont assez bien balisés, autant les critères de légitimité d'exercice du pouvoir économique doivent encore être défrichés. Nous ne partons pas de rien. Le monde de l'économie sociale et solidaire est vieux de bientôt deux siècles et, en incluant les associations, représente 14 % de l'emploi privé en France. Ses statuts garantissent en théorie un exercice du pouvoir au service du bien commun. La loi PACTE de 2019 a vu son image brouillée du fait qu'elle ouvrait la voie à la privatisation d'Aéroports de Paris et de la Française des jeux mais elle nous intéresse ici sous un autre angle, celui de *l'instauration des entreprises à mission*, effort novateur pour reconnaître que le libre exercice de l'activité économique n'entraîne pas ipso facto son utilité pour la société, inaugurant une réflexion sociétale sur la légitimité du pouvoir économique.

1.5.1 Mettre l'entreprise, quel que soit son statut, au service d'enjeux sociétaux

La notion d'entreprise à mission, instaurée par la loi PACTE, est trop récente pour en évaluer l'effet sur le monde de l'entreprise, pour savoir si elle n'intéressera que les entreprises dont l'objectif même est sociétal, comme l'aide sociale, ou dont les statuts les mettent au service de ses membres, comme les mutuelles, si d'autres ont adopté le statut d'entreprise à mission comme un message publicitaire sans conséquence réelle sur les pratiques managériales ou sur les produits et services, mais accompagner cette innovation juridique et s'assurer qu'elle se traduit par une évolution des pratiques constitue en soi un objectif politique. Que la manière dont les buts de bien commun affichés dans la mission sont remplis doive être vérifiée par un organisme indépendant, constitue en soi une révolution intellectuelle, donnant un statut public à la question de la légitimité d'exercice du pouvoir économique.

La communauté des entreprises à mission compte en 2026 plus de 4000 membres représentant ensemble un million de salariés et certaines des entreprises qui se créent se dotent d'entrée de jeu d'une mission. On y retrouve un certain nombre de mots d'ordre s'inscrivant bien dans la perspective de l'Économie ; « des entreprises engagées dans la transition écologique » ; « des entreprises qui veulent répondre aux grands défis de notre époque et les transformer en leviers de progrès ». Sans surprise on y souligne les enjeux de gouvernance de l'entreprise et l'importance d'y associer les parties prenantes (clients, personnel, territoires d'implantation, partenaires économiques). Le souci de concilier impact social positif et rentabilité économique se retrouve dans les institutions financières qui souhaitent démontrer que des investissements dans la transition écologique peuvent être aussi rentables que des investissements guidés par le seul souci de leur rentabilité. Comme pour le devoir de vigilance, l'initiative française trouve un certain écho au niveau européen et c'est une perspective à soutenir.

Ce mouvement, d'initiative patronale, a son pendant du côté des salariés. De nombreuses enquêtes soulignent le mal être fréquent lié à la perte de sens du travail et l'on observe, même s'il n'est pas majoritaire, sa traduction concrète : un désinvestissement vis à vis de la profession, voire des reconversions, notamment de professions intellectuelles vers des métiers manuels dont l'utilité immédiate est bien plus visible. La manière dont une minorité active des élèves des institutions les plus prestigieuses de l'enseignement supérieur conteste année après année le contenu de leurs études, où l'ancienne économie et la compétitivité individuelle continuent à dominer, proteste contre l'infiltration des grandes entreprises au sein même de leurs institutions ou affiche le refus de

travailler dans des entreprises qui ravagent la planète procède de la même évolution. La gestion de l'entreprise et l'impact de son action deviennent des enjeux politiques et c'est tant mieux.

1.5.2 Compter ce qui compte : la triple comptabilité

La comptabilité et les normes comptables jouent un rôle décisif dans la gouvernance économique, définissant ce qui compte et ce qu'on doit compter et par différence laissant dans l'ombre ce qui ne compte pas, ce qu'on ne compte pas. Raison pour laquelle les règles comptables sont un objet éminemment politique et les luttes d'influence pour imposer ses propres normes comptables sont de ce fait vigoureuses. Actuellement, la norme internationale est l'IFRS, International Financial Reporting Standards, d'inspiration américaine. Elle dessine en creux ce qu'est un bon gestionnaire et porte donc une définition implicite de ce qu'est l'exercice légitime du pouvoir économique. Aujourd'hui ces normes reflètent une exigence, celle de maintenir le capital financier investi par les actionnaires. Il figure au passif du bilan ce qui manifeste la nécessité d'en assurer l'entretien et le renouvellement. Dans la perspective de l'Économie, *cette comptabilité financière doit être complétée de deux autres comptes, reflétant la nécessité tout aussi impérieuse d'entretenir le capital humain et le capital naturel et d'en assurer le renouvellement*. Les entreprises protestent contre la lourdeur des rapports extra financiers qui leur sont imposés mais organiser ainsi cette triple comptabilité deviendra un fondement de la légitimité de l'exercice du pouvoir économique.

1.5.3 Définir des règles encadrant la répartition des rémunérations, créer la solidarité entre les différentes catégories de personnel

Une répartition équitable de la valeur entre les différentes catégories de personnel est la condition pour que le pouvoir d'achat des plus modestes progresse sans détériorer encore la balance commerciale ou aggraver la dette de la France. Dans ce domaine il n'existe pas de solution simple qui puisse s'imposer à toutes les entreprises avec une force juridique réelle. Deux dispositifs peuvent néanmoins devenir sinon des normes du moins des références collectives faisant consensus : la limitation du salaire des dirigeants ; l'encadrement des stock-options.

La limitation du salaire des dirigeants : la plupart des grandes entreprises ont des dirigeants salariés dont le revenu est en général constitué d'un salaire, de primes liées aux résultats de l'entreprise et de stock-options. Cette rémunération évolue évidemment dans des proportions considérables selon la taille de l'entreprise. Pour les plus grandes elle est fixée par le Conseil d'administration avec une tendance certaine à l'entre soi et à une forme d'« émulation » d'un pays à l'autre du fait du caractère assez international du « marché » des dirigeants. Entre 1970 et 2026, la rémunération moyenne de ces dirigeants, évaluée au départ en multiples de dix du salaire minimum l'est maintenant en multiples de cent. Ce saut qualitatif pose un problème de légitimité d'exercice du pouvoir économique. Comment justifier que le salaire d'un dirigeant puisse atteindre dans quelques cas extrêmes plus de mille fois le salaire minimum ? D'autant plus que bien souvent les mêmes dirigeants disposent de parachutes dorés ce qui interdit de penser que leur rémunération est justifiée par les risques qu'ils prennent. Fixer une rémunération maximum de cent fois le salaire minimum, un multiple déjà extravagant, serait une mesure raisonnable tout en évitant l'accusation de priver les entreprises françaises des dirigeants les plus talentueux.

L'encadrement des stock-options. La rémunération des cadres dirigeants par des stock-options ou par des actions gratuites a pour effet de placer ces cadres « dans le camp des actionnaires » et plus « dans le camp des salariés ». Elle peut faire douter de la solidarité d'ensemble des salariés et du souci des cadres dirigeants de maintenir le capital humain de l'entreprise. Cette pratique devrait être sévèrement limitée ou, à l'inverse, généralisée à l'ensemble des salariés dans les entreprises où la majorité en déciderait.

2. Un nouveau modèle de gouvernance

C'est, après le « grand retour en avant de l'Économie » la seconde grande mutation à conduire. Le terme même de « gouvernance » a eu du mal à être adopté par le monde politique et intellectuel français. Ce terme, pourtant d'origine française, de la même famille que gouverner et gouvernail, nous est revenu à la fin du vingtième siècle par le biais de l'anglo-saxon « governance », dans la foulée de la révolution libérale qui faisait de la gestion des entreprises privées le modèle de l'efficacité et poussait à une réduction du rôle de l'État. Les recettes de bonne gouvernance, « good governance », concoctées par des fondations conservatrices américaines, ont été diffusées dans le monde entier par les institutions internationales, FMI et Banque mondiale, ce qui a, à juste titre, créé de la suspicion à l'égard du concept lui-même. Et pourtant il est politiquement très important de ne pas laisser le terme de gouvernance aux mains exclusives de ce courant de pensée très daté (les recettes de « bonne gouvernance » ont fait long feu depuis lors, ne serait-ce qu'en raison du formidable essor économique chinois qui en était le vivant démenti). Nous avons en effet, dans le changement d'ère que nous vivons, besoin d'un *terme générique pour parler de la gestion de la société*, là où nos termes habituels « État », « politique » nous enferment dans d'anciennes catégories. Il faut alors prendre de l'altitude, reconnaître que nos concepts usuels sont eux-mêmes datés, pour examiner ce qui dans la gestion des sociétés est permanent pour en tirer des leçons. Et nous avons besoin de *concevoir aujourd'hui une nouvelle gouvernance, capable de concilier autonomie locale et gestion du bien commun jusqu'à l'échelle mondiale, renouvelant la démocratie et la manière de concevoir collectivement et de mettre en œuvre les politiques publiques, replaçant le niveau national à sa juste place entre le niveau territorial et le niveau européen*, tous deux appelés à jouer un rôle croissant. Je me concentrerai ici sur trois réformes majeures : la décentralisation ; le passage d'une démocratie représentative à une démocratie permanente ; la réforme de l'Union européenne.

2.1 La décentralisation

La France est un des pays européens les plus centralisés. Ce ne sont pas les lois de décentralisation qui ont manqué depuis les premières, en 1982-1983, qui ont, à bien des égards, constitué une décentralisation en trompe l'œil, décentralisant le pouvoir à des échelles ne correspondant plus à la réalité des interdépendances au sein de la société, gardant l'essentiel de la masse fiscale aux mains de l'État, passant complètement à côté de la nécessaire coopération entre niveaux de gouvernance, renvoyant à l'État tous les arbitrages des conflits entre collectivités territoriales. La succession des réformes engagées depuis lors pour corriger ces tares congénitales de la décentralisation n'ont fait que complexifier le paysage administratif et politique déjà bien encombré et ont abouti à un système illisible pour les citoyens et profondément inefficace, avec un État qui a perdu sa compétence territoriale et qui continue à gérer de loin une société qu'il connaît et comprend de moins en moins. Le fait que depuis plus d'un quinquennat, on nous annonce une nouvelle étape décisive de décentralisation sans jamais passer à l'acte, le dernier avatar étant l'annonce de Sébastien Lecornu en octobre 2025, tournée elle aussi en eau de boudin et devenue projet de renforcement de l'État local, en dit long sur la difficulté du monde politique français à penser la décentralisation réelle.

Cette décentralisation est pourtant plus que jamais nécessaire. La réflexion sur le nouveau modèle économique nous a montré que le territoire serait, avec les filières, un des deux acteurs pivot de l'Économie du fait que l'un et l'autre sont par excellence des espaces d'organisation des relations de tous ordres. Encore faut-il que le cadre institutionnel y soit favorable ce qui n'est pas le cas actuellement. Et le territoire, pour la même raison, doit jouer un rôle essentiel pour le renouveau de la démocratie. Car chaque territoire est touché de plein fouet par toutes les évolutions mondiales.

On peut même dire que c'est à cette échelle qu'elles se manifestent le plus concrètement, qu'il s'agisse du changement climatique, de la dépendance à l'égard de produits chinois, du vieillissement de la population, des tensions sur les ressources en eau, de l'intégration économique et sociale des immigrés, du trafic de drogue, de l'envahissement par les écrans ou les réseaux sociaux chez les plus jeunes... *Penser « à partir du local » ce n'est pas « penser petit » c'est penser le monde à travers ses manifestations concrètes !*

La nouvelle étape de décentralisation ne peut se limiter à la redistribution de compétences entre différents échelons de gouvernance. Elle *doit être le reflet de trois ruptures : une nouvelle conception du pouvoir ; l'inauguration d'une « seconde modernité » où la gestion des relations est devenue centrale ; la nécessité de faire coopérer les différents échelons de la gouvernance à la production du bien commun.* Il en découle neuf principes pour la nouvelle étape de décentralisation :

a. La décentralisation doit refléter une nouvelle conception du pouvoir

Si elle ne faisait que renforcer les féodalités locales elle aurait des effets négatifs susceptibles de contrebalancer l'effet positif d'une plus grande proximité des citoyens au pouvoir. Il existe deux conceptions du pouvoir, celle, féodale, qui le considère comme un gâteau à se partager, de sorte que ce que gagne l'un, l'autre le perd, et celle qui s'intéresse au pouvoir « créateur », celui qui permet d'agir en commun face à des défis partagés. C'est évidemment la seconde conception que doit promouvoir une réelle décentralisation. Elle décrit la gouvernance comme l'art d'élaborer des politiques, *elle met l'accent sur les processus collectifs, sur la coconstruction du bien public avec l'ensemble des acteurs.*

b. La décentralisation doit reposer sur une vision claire du rôle des territoires au 21^e siècle et inaugurer le passage à la « seconde modernité »

C'est évidemment le cœur de la question et on n'y revient pas

c. La décentralisation doit privilégier l'idée de gouvernance à multi-niveaux

La gouvernance à multi-niveaux part du constat qu'aucun problème réel de la société ne peut se traiter à une seule échelle. Il suffit pour s'en convaincre de penser à la sécurité, à l'éducation, à la santé, à l'intégration des immigrés, à l'action économique, à la transition énergétique, à l'organisation des transports, au réseau électrique, à la gestion de l'eau... Le principe de la gouvernance à multi-niveaux est consacré au niveau européen mais est ignoré en France car il est contraire aux croyances de la pensée politique française qui est la source des errements actuels de la décentralisation. De ce constat découle un important corollaire : *ce qui doit être pensé et mis au cœur de la loi ce sont les modalités de coopération entre niveaux*, faute de quoi cette coopération inévitable est contrecarrée par l'attribution de compétences exclusives à chacun des niveaux de gouvernance. Ces modalités de coopération sont définies par le principe de *subsidiarité active* selon lequel le niveau « du dessus » doit s'abstenir de fixer au niveau « du dessous » des obligations de moyens mais des *obligations de résultat* définis comme les principes directeurs qui se sont révélés à l'expérience les conditions de réussite d'une politique. Il y a bien « subsidiarité » car on donne la liberté, au plus bas niveau, d'inventer les moyens concrets de satisfaire à ces principes directeurs, mais subsidiarité « active » car des principes directeurs communs assurent la cohérence de l'ensemble. Pour cela, la décentralisation doit s'accompagner d'un partage systématique des expériences territoriales, telle que la banque d'expériences de Citego, Cités, territoires, gouvernance, www.citego.org et l'application de l'IA à un tel corpus très structuré permet sur d'innombrables sujets de dégager en temps réel, à l'initiative des citoyens, des équipes municipales, a fortiori de l'État, ces obligations de résultat, ces principes directeurs consacrés par l'expérience.

d. La plupart des grandes politiques publiques peuvent et doivent être repensées à partir des territoires

C'est le cas de la transition énergétique bien sûr mais aussi de l'éducation, de la santé, de l'immigration, de la sécurité. Dans cette philosophie de la gouvernance, la confrontation et la capitalisation des expériences, aussi bien françaises qu'étrangères, est la clé du succès et les citoyens doivent être associés de multiples manières à l'élaboration des principes directeurs. L'éducation est un bon exemple. J'ai participé très directement aux travaux du collectif « osons les territoires » sur sa réforme et en repartant des territoires on peut redonner à l'éducation, de la maternelle à l'enseignement supérieur, une cohérence que le système a perdue, enraciner le système éducatif dans la réalité concrète de la société, qu'il s'agisse des relations avec la biosphère ou des besoins de l'économie.

e. S'accompagner d'une réforme de la Constitution

Les lois de décentralisation de 1982-1983 ont posé en principe qu'aucune collectivités territoriale ne pouvait exercer de tutelle sur une autre. L'article 72 de la Constitution stipule en effet : « Aucune collectivité territoriale ne peut exercer une tutelle sur une autre ». Cette volonté du législateur est en fait une motion de défiance à l'égard du monde politique local qui serait incapable de faire taire les rivalités partisans au bénéfice du bien commun. Tout conflit entre collectivités, selon ce principe, devrait être arbitré par l'État. On ne peut mieux dire que dans la pensée politique française seule l'administration d'État est porteuse de l'intérêt général. Mais si c'est le cas, pourquoi diable décentraliser ? On voit bien que le serpent se mord la queue. Exit toute capacité législative ou réglementaire des régions ! Une vraie loi de décentralisation devra abroger ce principe qui n'a pas d'équivalent dans les pays réellement décentralisés car il prive en particulier les Régions de toute capacité législative ou réglementaire s'appliquant à l'ensemble de son territoire.

f. Privilégier l'échelon des bassins d'emplois

Ce choix est essentiel pour allouer les ressources financières, même si, en application du principe de subsidiarité active, ça l'est moins pour allouer des « compétences » car celles-ci sont nécessairement partagées. En Belgique, en Allemagne et en Espagne les administrations locales bénéficient de 50 % des ressources fiscales totales contre seulement 19 % en France. C'est ce qui a fait de la décentralisation française un leurre, l'État et ses multiples Agences étant en mesure de reprendre, par de multiples normes et schémas directeurs, par le système de subventions et d'appels à projet, le pouvoir en apparence remis aux collectivités territoriales.

L'allocation directe de ressources fiscales aux territoires doit privilégier les niveaux d'interdépendances effectives au sein de la société. Ce principe élémentaire a été méconnu par les lois de 1982-1983. Personne ne doute de l'intérêt identitaire de nos vieilles communes et l'on sait que le maire reste la personnalité politique la plus populaire. Mais ce n'est ni une échelle de solidarité fiscale, ni une échelle de gestion de l'emploi et de l'habitat, ni une échelle de gestion de l'eau, etc... C'est la raison pour laquelle depuis 1983 on a multiplié les lois correctrices, transférant de plus en plus de ressources et de compétences à des intercommunalités tout en s'abstenant de leur donner une réelle consistance démocratique de peur de concurrencer les maires. D'où ce fameux mille-feuille administratif et politique dont tout le monde se plaint.

On n'échappe donc pas, dans une réelle réforme de décentralisation, à définir le bon niveau d'interdépendance à privilégier, pour opérer un transfert de la richesse fiscale. Trois critères sont à prendre en compte :

- a) se situer au niveau des interdépendances économiques et sociales réelles ;

- b) faire en sorte que dans chaque région on ne dépasse pas vingt collectivités de second rang car c'est la condition pour organiser un dialogue personnalisé avec chacune ;
- c) prendre en compte les institutions déjà existantes, en particulier intercommunalités et métropoles.

Le périmètre le plus cohérent aujourd'hui pour une grande réforme serait la *zone d'emplois* à l'intérieur de laquelle la grande majorité d'une population a son emploi ; l'INSEE en dénombre 305 actuellement. Rien n'empêche, à partir de ce principe, des ajustements associant la population à la définition des périmètres de solidarité fiscale pour prendre en compte les identités et l'histoire, quand la zone d'emplois par exemple se rapproche du périmètre d'une intercommunalité ou d'un département. La zone d'emplois a aussi le mérite de donner à chaque Région un nombre limité d'interlocuteurs. Le choix de cette échelle permet d'organiser une double solidarité fiscale : d'abord au sein de la zone d'emplois, ensuite, par le biais des régions et de l'État, entre zones d'emploi « riches » et « pauvres ». Parce que par définition toutes les classes sociales et toutes les activités sont représentées dans une zone d'emploi, il devient possible d'entreprendre, à l'image de nos voisins, une vaste réforme fiscale pour parvenir à un partage des ressources fiscales entre État et collectivités territoriales (essentiellement régions et zones d'emploi) voisin de 50 % . . Si déjà on parvenait à doubler le pourcentage actuel on arriverait à 38 %, voisin de la moyenne européenne, 34 %.

g. Être l'occasion de généraliser la démocratie délibérative

Il ne suffit pas de décentraliser pour vivifier la démocratie. Il y a une aspiration des citoyens à une meilleure participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques. Certes, cette aspiration n'est pas générale : certains désirent simplement bénéficier de services publics efficaces et se comportent vis à vis des institutions publiques comme des « clients » plutôt que comme des « citoyens ». Les élus locaux sont d'ailleurs nombreux à se plaindre d'attitudes purement revendicatives de la part de leurs administrés. La démocratie délibérative est l'une des voies. De vrais apprentissages ont eu lieu ces dernières années et les deux plus récentes conventions citoyennes, sur la fin de vie et sur les rythmes scolaires, ont montré sa maturité et sa crédibilité. Mais il faudrait, y compris pour les politiques nationales, généraliser une démarche à deux niveaux : d'abord des conventions territoriales, à l'échelle des périmètres de solidarité effective, idéalement les zones d'emploi, ensuite au niveau national pour les politiques nationales, régionales pour les politiques régionales.

h. Redistribuer entre les différents niveaux de gouvernance les capacités d'expertise actuellement aux mains de l'État

Les Agences de l'État ont prospéré sur fond de déficit de ressources humaines au niveau des collectivités, lui-même en rapport avec l'échelle trop petite des collectivités privilégiées dans les lois actuelles de décentralisation. D'où le paradoxe actuel d'une inflation du nombre de fonctionnaires locaux¹ et du déficit de matière grise des collectivités. Le fonctionnement actuel des Agences d'État conduit à un cercle vicieux, multipliant leurs interventions sectorielles auprès des collectivités, moyennant des coûts de transaction importants, et constituant une sorte « d'apprentissage jetable », les acquis d'une intervention ne dotant pas les collectivités des ressources humaines pérennes. Or l'enjeu est d'amener les collectivités territoriales à définir des stratégies globales et à long terme de transition. Régionaliser ces agences n'apporterait pas

¹ Les effectifs de la fonction publique d'État ont augmenté de 7 % sur la période 1997-2023. Les effectifs de la Fonction publique territoriale, eux, ont fortement augmenté, de 46 % sur la période 1997-2023 Cette hausse serait encore plus forte si les effectifs transférés par l'État n'étaient pas soustraits de ce chiffre.

nécessairement de grands progrès. Pas plus que le passage des échelons territoriaux de ces Agences sous l'autorité du préfet comme le propose le projet de loi du printemps 2026 sur le renforcement de l'État local. Comme déjà évoqué à propos de l'Économie, il faudrait passer à une décentralisation des ressources humaines des Agences au profit des « collectivités de second rang », idéalement les zones d'emploi, en s'inspirant de ce qui a été fait dans les années 60 pour la création des Agences d'urbanisme. Ces Agences travailleraient en réseau, avec éventuellement une répartition entre elles des compétences techniques spécialisées. Elles joueraient un rôle décisif dans la mise en œuvre du principe de subsidiarité active.

i. Renforcer le rôle stratégique de l'État

Selon une vision simpliste de la décentralisation, l'État devrait se concentrer sur ses fonctions « régaliennes », la sécurité, la défense, l'organisation de la fiscalité, la gestion des relations internationales. C'est inexact. L'État doit garder toute sa place dans les grandes politiques - l'action économique, la lutte contre le changement climatique, la gestion du vieillissement, l'organisation des réseaux de transports de l'énergie, la gestion du cycle de l'eau, la protection des ressources naturelles ou du littoral, la sécurité, la santé....-, simplement il doit le faire dans le cadre du principe de subsidiarité active, en animant la réflexion collective des Régions sur les principes directeurs à adopter et cette animation doit faire bien plus de place qu'aujourd'hui à des comparaisons internationales, en particulier européennes.

2.2 De la démocratie représentative à la démocratie permanente

La démocratie représentative telle que nous la pratiquons encore aujourd'hui, avec l'envoi de représentants élus dans une assemblée, munis d'un mandat plus ou moins précis et revenant au bout de quelques années solliciter à nouveau les suffrages, a répondu au dix-huitième siècle aux conditions de l'époque : un faible taux d'alphabétisation, des transports lents, l'impossibilité d'échanger rapidement à distance, une communication presque exclusivement écrite au-delà de la sphère de proximité. Aucune de ces conditions ne correspond au monde actuel. Et le trépied implicite sur lequel se fonde la gouvernance est lui aussi celui de la première modernité : des institutions, des compétences allouées à chacune d'elles et des règles. D'où la prolifération presque cancéreuse de nouvelles lois, dont beaucoup n'auront même pas de décrets d'application et la tendance, chaque fois qu'un problème émerge, de le traiter avec de nouvelles dispositions législatives. Au point que les lois apparaissent parfois comme une simple forme du discours politique, un mode de communication, plus qu'un moyen d'agir réellement sur la réalité. Vouloir réformer le système démocratique par de nouvelles règles, une sixième République, des référendums populaires fréquents, la possibilité de démettre un représentant en cours de mandat, l'obligation constitutionnelle de recourir systématiquement à des panels de citoyens, pour ne citer que quelques propositions qui reviennent régulièrement, a dans ces conditions quelque chose de paradoxal en mettant l'accent sur les formes plutôt que sur le contenu.

Dans un monde qui change vite, il y aura toujours bien des institutions, des compétences pour chacune d'elles et des règles mais l'importance de ce premier trépied s'effacera derrière un second : des objectifs identifiés en commun, une éthique du dialogue et de la responsabilité ; des processus multi acteurs d'élaboration de solutions. Les exemples évoqués pour l'Économie, la lutte contre le réchauffement climatique, les sols, l'eau, les territoires en sont des illustrations. Ce sont de nouvelles pratiques, de nouvelles méthodes d'élucidation collective des problèmes, de nouveaux apprentissages de la coopération. Que l'aboutissement de ces processus soient des lois adoptées par un Parlement, pourquoi pas mais l'essentiel se sera passé en amont. L'aboutissement peut aussi être un changement des pratiques, une nouvelle vision de l'avenir, un regard renouvelé sur la question posée, une nouvelle manière de coopérer. J'ai parlé pour les territoires de « capital immatériel » des

sociétés pour décrire ce lent apprentissage de la manière dont une société identifie une question et apprend à la traiter, à prendre en compte les intérêts et les points de vue divergents, à rechercher des consensus. Cette notion vaut pour la société tout entière. C'est bien un capital parce que les apprentissages acquis pour traiter une question seront réinvestis pour en traiter une autre, parfois toute différente. Ces processus s'engagent n'importe quand et aboutissent... quand ils aboutissent mais à vrai dire les transformations peuvent être continues et résulter du processus lui-même plus que de ses conclusions formelles. En un mot il ne s'agit pas de remplacer la démocratie représentative par une autre mais de créer les apprentissages de la démocratie permanente.

2.3 L'organisation d'États généraux de la société française

Le changement d'ère, passage de la première à la seconde modernité, ne se décrète pas, ne s'impose pas par un mouvement descendant, des « sachants » vers les « ignorants ». Il doit se vivre, se penser collectivement en faisant en sorte que les citoyens, invités à repenser en profondeur les politiques publiques, pratiquant entre eux cette mise en relation qui caractérise la nouvelle ère, puissent s'affranchir des modes de pensée hérités du passé et s'autorisent à penser l'avenir en se nourrissant d'apports multiples. C'est aujourd'hui le contexte de mise en pratique de la démocratie permanente. Dans l'optique du changement de conception du pouvoir, *le « quoi », le programme politique, est remplacé par le « comment », la manière de l'inventer en commun*, en redonnant toute sa noblesse au lien social.

Quand, dans les siècles passés, la France s'est trouvée dans l'impasse, souvent parce que le cadre mental et institutionnel n'avait pas évolué au rythme de la société elle-même, ont été lancés des États généraux. Le plus fameux est bien sûr celui de 1788 qui a préludé la Révolution française mais d'autres l'ont précédé et suivi. Les lancer aujourd'hui ce serait « mettre la société au travail », mobiliser les intelligences et les expériences dans une démarche fondamentalement transpartisane associant toutes les couches et tous les âges de la société. C'est possible avec les progrès de la démocratie délibérative. Celle-ci suppose des citoyens disposant de toute l'information nécessaire sur les sujets qu'ils abordent, en particulier les différentes expériences territoriales, les propositions des thinktanks, l'évaluation des politiques actuelles et la comparaison avec les pays étrangers. C'est possible aujourd'hui avec un usage judicieux de l'Intelligence artificielle, portant sur des corpus de connaissances bien maîtrisés, permettant sur tous les sujets de disposer rapidement de synthèses de ces quatre sources de réflexion.

Conformément au rôle central des territoires, ces États généraux de la société française seraient organisés en deux étapes, une étape territoriale puis une étape nationale, portant sur les grandes politiques choisies par les citoyens eux-mêmes.

2.4 Refaire de la construction européenne une épopée

La construction européenne, malgré toutes ses limites, est la seule création politique issue de la Seconde guerre mondiale qui soit porteuse d'avenir parce que c'est la seule expérience de dépassement pacifique des égoïsmes nationaux, le passage de souverainetés solitaires à des souverainetés solidaires selon le beau mot de Mireille Delmas Marty. A ce titre elle doit être défendue becs et ongles. Ce n'est pas un hasard si, en 2025, les dirigeants des deux néo-empires, Donald Trump et Vladimir Poutine se sont ligüés contre elle : son existence était un démenti insupportable à leur idéologie. Mais le vent a progressivement tourné et il faut mettre à profit cette opportunité historique, confirmée aussi bien par la chute de Victor Orban en Hongrie que par le regret de la majorité des Britanniques d'avoir mené à bien le Brexit, pour engager une profonde réforme de l'Europe en réponse à la nouvelle ère.

La nécessité, aujourd'hui, de défendre à tout prix les avancées permises par la construction européenne ne doit pas masquer ses grandes faiblesses actuelles : après l'échec de la CED, la Communauté européenne de défense, en 1954, les pères fondateurs de l'Europe ont proposé, faute de mieux, de construire l'Europe comme un grand marché unifié. Conçu au départ comme un moyen de sauver une construction européenne encore balbutiante, ce « plan B » a fondé pour les décennies suivantes la gouvernance européenne. Or, entre temps, c'est le marché mondial qui s'est unifié, du moins jusqu'au retour de bâton de ces dernières années, incarné par Donald Trump, faisant d'une Europe incapable de construire des politiques industrielles et de défense communes le ventre mou d'un marché mondial unifié, dont on voit aujourd'hui tous les effets avec la dépendance politique à l'égard des États Unis et économique à l'égard de la Chine.

La multiplication des normes, pour garantir l'égalité au moins apparente des conditions de concurrence à l'intérieur de l'Europe, est devenue, comme pour l'État français, une véritable addiction et même, comme souligné par le rapport Draghi, la source d'une perte de compétitivité de l'Europe face à ses grands concurrents. En rendant, pour reprendre l'expression de l'ancien président de la Commission européenne, Jean Claude Juncker, l'Europe petite dans les petites choses et grande dans les grandes, dans l'optique des nouveaux principes de gouvernance, l'Union européenne saura retrouver le souffle de l'épopée et inventer une « fédération du vingt et unième siècle », aussi différente des fédérations d'autrefois que la décentralisation proposée pour la France l'est des décentralisations d'autrefois. C'est dire combien une décentralisation française inspirée des principes qui ont été exposés pourrait nourrir la nécessaire réforme de l'Union européenne.

La gouvernance européenne est d'ailleurs déjà en avance sur la gouvernance française. A titre d'exemple, la Commission européenne a publié en 2018 une communication qui énonce les principes de la gouvernance à multi-niveaux et de la subsidiarité active. La mise en œuvre effective de ces principes se heurte à une culture administrative bruxelloise qui fait de l'édiction de normes l'alpha et l'oméga de l'exercice des prérogatives de l'Europe, ce qui la conduit à sous-estimer elle-même une des innovations intéressantes de la gouvernance européenne, la « méthode de concertation ouverte » qui a beaucoup d'analogies avec le principe de subsidiarité active. Mais les intentions sont déjà là. Je fais six propositions pour « refaire de la construction européenne une épopée » :

a. faire de la gouvernance européenne, un modèle de gouvernance à multi-niveaux passer en revue toutes les politiques européennes et remplacer chaque fois que possible des normes uniformes par des principes directeurs à décliner dans chaque État membre. Cela vaut pour l'organisation du marché unique qui doit pouvoir s'accompagner comme on l'a vu par des marchés locaux comme l'euro s'accompagne de monnaies locales

b. reconnaître et valoriser l'importance des bassins de vie, des territoires comme niveau de base de la gouvernance à multi-niveaux et acteur majeur de la transition vers des sociétés durables ;

c. créer les conditions d'une démocratie permanente et renforcer le sentiment d'appartenance des Européens. Des institutions communes, un marché commun, une liberté de circulation et d'installation et même une monnaie commune ne suffisent pas à créer un « peuple européen », conscient de partager des valeurs et une destinée commune. La construction européenne a permis de dépasser des siècles de rivalités et de guerres, ce n'est pas un mince résultat. Des programmes comme Erasmus et des jumelages multiples de communes et de régions contribuent à tisser des liens humains que les institutions ne sauraient remplacer mais ne suffisent pas. Le chancelier Bismarck pensait que seuls l'épée et le sang permettaient de forger un peuple. La construction européenne en tente le démenti. Il faut aujourd'hui aller plus loin, organiser non une Constituante européenne comme le souhaitent certains car ce serait une fois de plus confondre les institutions et

les sociétés mais une véritable Assemblée instituante, fondée sur des principes voisins des États généraux proposés pour la France, avec au moins deux étapes, régionale puis européenne, mettant en débat citoyen les grandes perspectives d'avenir, la place de l'Europe dans la construction de la seconde modernité.

d. adopter une Charte européenne des responsabilités humaines qui fonde le renouvellement du contrat social ; nous en reparlerons plus longuement dans la suite.

e. renouveler la pensée économique et réorienter sur ces bases le « nouveau pacte Vert ». Le retour de bâton auquel nous assistons actuellement aussi bien au niveau de l'Union européenne que de la France nécessite de penser ensemble le « grand retour en avant de l'Économie » et de redéfinir les modalités de conduite de la transition européenne vers des sociétés durables en partant pour cela des cinq critères définis précédemment ; la prise en compte de *l'ensemble de l'empreinte écologique* de la société, *une obligation annuelle de réduction* de cette empreinte ; respecter *l'exigence de justice sociale* ; avoir un *effet d'entraînement de tous les acteurs* ; satisfaire enfin au *principe de moindre contrainte*

f. faire contribuer activement l'Europe au dialogue entre les sociétés et à l'invention d'une gouvernance mondiale légitime et efficace.

La similitude de ces propositions avec tout ce qui a été décrit pour la France n'est bien sûr pas le fait du hasard. C'est bien la gouvernance à tous les niveaux qu'il faut repenser et, ne déplaise aux souverainistes, il faut assumer le fait que le niveau national, autour duquel s'est construit pendant quelques siècles notre roman collectif, n'est qu'un niveau parmi d'autres de la transformation et de la gestion de la planète et de l'humanité. Un message que, par la nature même de sa construction, l'Union Européenne est bien placée pour diffuser à l'échelle mondiale. *L'art de la gouvernance est à la fois l'art de produire à la fois plus d'unité et plus de diversité, ce que vise le principe de subsidiarité active, et l'art de gérer les relations*. L'Europe peut en être l'incarnation.

3. Un nouvel équilibre entre droits individuels et responsabilités

C'est, après la refondation du modèle économique et de la gouvernance, la troisième mutation que nous devons conduire.

3.1 La responsabilité valeur universelle

La première modernité a présidé à l'émergence, à l'affirmation, à la traduction dans nos systèmes juridiques des droits humains individuels : aboutissement d'un très long processus dont on retrouve déjà des traces dans la Bible, distinguant l'individu de sa communauté et le mettant au centre de la pensée politique et sociale. De la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 à la Déclaration universelle des droits humains de 1948, faisant des droits individuels la seule valeur universelle, puis à ses prolongements, étendant progressivement les droits politiques aux droits économiques, sociaux et environnementaux, on a assisté à une extension géographique et thématique des droits individuels, plus faciles souvent à proclamer qu'à concrétiser. Mais cette extension qui met, notamment en Europe, les droits individuels au cœur du système juridique, dissimule un double questionnement : cette conception de l'individu et de ses droits est-elle vraiment ancrée dans toutes les cultures ? Et une société peut-elle vraiment se construire exclusivement sur les droits des individus, au risque d'en faire une société de victimes où chacun ne voit que les droits qui, proclamés en théorie, lui sont déniés en pratique.

À la fin du vingtième siècle, et notamment sous l'impulsion de l'UNESCO, s'est engagée une réflexion sur l'existence ou non de valeurs universelles, que l'on retrouverait sous une forme ou sur une autre dans toutes les cultures et qui pourrait fonder la coexistence de tous les peuples de la terre. Cette réflexion résultait du constat que la Déclaration universelle des droits humains, adoptée progressivement par la communauté mondiale, était avant tout enracinée dans la culture occidentale et que son adoption était directement liée à la domination de l'Occident au lendemain de la Seconde guerre mondiale, mais que dans la plupart des langues du monde on ne trouvait pas son équivalent. Mais elle était aussi nourrie du constat, établi dès la première Conférence mondiale sur l'environnement à Stockholm en 1972, que les deux piliers de la communauté internationale instituée au lendemain de la guerre, la Charte de l'ONU et la Déclaration universelle des droits humains, ne disaient rien sur ce qui allait devenir le défi majeur du prochain siècle, la capacité de l'humanité à gérer des relations durables avec la biosphère.

J'ai personnellement participé activement à cette recherche, dans le cadre de l'Alliance pour un monde responsable et solidaire, et nous sommes arrivés à la conclusion qu'il existait bien une valeur universelle, que l'on retrouvait avec des variations dans toutes les cultures : *la responsabilité*. Elle est universelle car c'est le miroir de l'idée de communauté : *il y a communauté dès lors que chacun de ses membres se reconnaît comptable de l'impact de son action sur les autres membres de la communauté*. A contrario l'impact de son action sur ce qui est extérieur à la communauté est sans conséquence. L'idée de responsabilité n'efface pas, bien au contraire, l'idée de droits individuels mais conduit à rechercher un juste équilibre des droits et responsabilités.

Dans les sociétés autoritaires, où l'on n'accorde que peu d'importance à la liberté et aux droits individuels, les personnes ont des devoirs plutôt que des responsabilités et doivent se conformer à des normes de conduite. *L'idée de responsabilité est indissociable de celle de liberté*. Jérôme Vignon, ancien responsable de la cellule européenne de prospective, créée au temps où Jacques Delors présidait la Commission européenne, faisait observer que malgré la grande variété des systèmes sociaux d'un État membre de l'Union à l'autre il y avait un point commun essentiel ; ce sont des sociétés fondées sur le *contrat social*, qui définit pour les groupes sociaux l'équilibre entre la liberté dont ils jouissent et les responsabilités qu'ils assument en retour à l'égard de la société. Cela vaut pour tous les groupes sociaux mais en proportion des libertés dont ils disposent -liberté d'entreprendre, liberté de chercher, liberté d'enseigner, liberté de publier...- et de leur pouvoir, ce qui fait que la formulation de ce contrat social est particulièrement importante pour les entreprises, les institutions financières, la recherche, le monde politique, le journalisme.

L'idée de responsabilité n'est évidemment pas absente de nos sociétés. C'est même un fondement de notre système juridique. Cela suffit-il ? Non car comme pour l'économie et la gouvernance nos systèmes juridiques restent prisonniers de l'état ancien de la société, à une époque où, pour ne citer qu'un exemple, le fait que la somme des activités humaines était de nature à bouleverser le climat n'était guère envisagé (même si dans les faits dès le néolithique l'homme a commencé à transformer radicalement la biosphère). De ce fait nous continuons à penser nos responsabilités en termes de « responsabilité limitée » pour reprendre la définition de la SARL, société anonyme à responsabilité limitée où le risque de l'investisseur se limite à la perte de sa mise initiale mais sans impact sur le reste de son patrimoine. Mais c'est là que le bât blesse : *la somme des responsabilités limitées de chaque acteur aboutit à des sociétés à irresponsabilité illimitée*. Ce que nous vérifions chaque jour davantage.

3.2 Acter la métamorphose nécessaire de la responsabilité et la traduire dans les systèmes juridiques

La transformation de nos sociétés en réponse à cette impasse actuelle de l'éthique et du droit se fait donc en deux temps : reconnaître que la société repose sur l'équilibre entre droits et responsabilités

de ses membres ; engager y compris au plan juridique, une métamorphose de la responsabilité pour la faire correspondre aux nouvelles réalités du monde. Cette métamorphose comporte six dimensions :

a. de la responsabilité subjective à la responsabilité objective. L'intention était essentielle autrefois pour qualifier la responsabilité. Aujourd'hui ce qui compte c'est de savoir si une activité, même si ses intentions sont pures, a, dans les faits un impact négatif sur le reste de la communauté ;

b. de la responsabilité limitée dans le temps et dans l'espace à une responsabilité illimitée. L'idée de responsabilité limitée dans le temps et dans l'espace visait d'une part à circonscrire l'analyse de l'impact des actions à une communauté limitée, en général nationale, et d'autre part à éviter la pérennité de vendettas au nom de préjudices subis il y a longtemps. La prescription des crimes, qui agite l'opinion à propos de l'agression sexuelle des enfants ou de l'esclavage, procède de cette délimitation de la responsabilité dans le temps et dans l'espace. Mais aujourd'hui, comme l'illustre la question du réchauffement climatique, où nos modes de vie impactent la terre entière et pour des siècles, cette stricte délimitation de la responsabilité dans le temps et dans l'espace ne tient plus. On le voit avec le débat sur la prise en compte par les anciens pays industriels de leurs émissions passées de gaz à effet de serre ;

c. de la responsabilité personnelle à la responsabilité collective. C'est une autre question brûlante du fait de sa connotation historique : la responsabilité collective du peuple allemand à l'égard des victimes du nazisme. Mais aujourd'hui il n'est plus possible de faire l'impasse sur cette question car si les atteintes à l'environnement peuvent relever de crimes effectifs, comme le déversement volontaire de déchets toxiques, l'essentiel des impacts sur la biosphère résulte de la somme de milliards d'actes dont chacun n'est pas directement répréhensible ;

d. de la responsabilité vis à vis du passé à la responsabilité vis à vis du futur. Le droit actuel de la responsabilité porte sur des dommages effectifs et suppose la démonstration d'une relation de cause à effet entre l'acte et ses conséquences. Ce qui peut toujours alimenter les controverses dont les entreprises ont le secret, qu'il s'agisse du tabac, de l'amiante ou des polluants éternels. Et surtout acter la responsabilité peut certes satisfaire les victimes mais le grand enjeu aujourd'hui est de prévenir les dommages, pas d'y apporter des compensations. L'idée de responsabilité à l'égard des générations futures participe bien sûr à ce changement de pied : on ne peut parler de réparation d'un dommage subi par une génération qui n'existe pas encore ;

e. de la responsabilité à l'égard des seuls humains à la responsabilité à l'égard de l'ensemble de la biosphère. Les interdépendances multiples et irréversibles entre sociétés du monde entier et entre humanité et biosphère interdisent désormais une conception étriquée de la responsabilité où les seuls à qui rendre compte seraient des membres de la communauté nationale ; c'est pourtant globalement l'état de notre système juridique. Le changement climatique a certes déjà engendré des tentatives d'élargissement de la perspective, avec des procès intentés contre des États ou des entreprises par des associations venant parfois d'autres continents et qui, par le biais d'une lecture extensive des droits à un environnement sain, peuvent invoquer la responsabilité à l'égard de la biosphère. La tentative pour doter rivières ou écosystèmes fragiles d'une personnalité juridique est une manière d'étendre les droits à d'autres qu'à des humains mais c'est en réalité une manière détournée de poser la question de notre responsabilité à leur égard. Ces différentes tentatives sont autant d'approximations d'une réalité majeure que notre éthique de la responsabilité puis notre droit devront prendre en compte : la communauté à l'égard de laquelle il faut être responsable aujourd'hui inclut non seulement toute l'humanité mais aussi l'ensemble de la biosphère. Ce qui implique la mise en place d'un droit mondial qui n'existe pas encore ;

f. des obligations de moyens aux obligations de résultat. Sans nier l'intérêt de promouvoir des obligations de moyens pour pousser les acteurs à plus de responsabilité, comme le devoir de vigilance des grandes entreprises, ou les normes que peuvent fixer les administrations au rejet d'effluents dans l'atmosphère par exemple, ce qui compte c'est la réalité des impacts. L'idée d'une réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre dont j'ai parlé à propos de la lutte contre le changement climatique illustre ce passage des moyens aux résultats.

3.3. France et Europe pionnières d'une Déclaration universelle des responsabilités humaines

La France, conjointement avec l'Union européenne, s'honorerait à jouer un rôle moteur dans la promotion de cette vision élargie de la responsabilité, à l'instar du rôle qu'elle a joué au lendemain de la guerre, avec René Cassin, pour promouvoir la Déclaration universelle des droits humains. Il s'agirait aujourd'hui, dans un condensé temporel justifié par l'urgence de construire le cadre éthique et juridique de nos sociétés, de rapprocher une Déclaration nationale des responsabilités humaines, pendant de notre Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, de l'adoption par la communauté internationale d'une Déclaration universelle des responsabilités humaines, pendant de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Puis, dans la foulée de proposer un droit mondial de la responsabilité reposant sur la philosophie de la gouvernance à multi-niveaux, les acteurs économiques et financiers ayant un impact mondial relevant eux-mêmes d'un droit mondial. La France renierait le passé dont elle se recommande si souvent et qui lui vaut sa réputation mondiale, bien supérieure à ce qu'est son poids réel dans les affaires du monde, si elle ne se faisait pas un devoir de porter ainsi l'exigence d'une éthique et d'un droit à la hauteur des défis du siècle.

Dans le cadre de l'Alliance pour un monde responsable et solidaire nous avons élaboré un projet de Charte universelle qui peut servir de point de départ, aussi bien pour une charte nationale qu'européenne puis mondiale :

Projet de déclaration universelle des responsabilités humaines

Préambule

Nous, Représentants des États membres des Nations Unies, constatant,

- 1- que l'ampleur et l'irréversibilité des interdépendances qui se sont créées entre les êtres humains, entre les sociétés et entre l'humanité et la biosphère constituent une situation radicalement nouvelle dans l'histoire de l'humanité, transformant celle-ci de façon irrévocable en une communauté de destin ;*
- 2- que la poursuite indéfinie des modes de vie et de développement actuels, accompagnée d'une tendance à limiter ses propres responsabilités, est incompatible avec l'harmonie entre les sociétés, la préservation de l'intégrité de la planète et la sauvegarde des intérêts des générations futures ;*
- 3- que l'ampleur des changements aujourd'hui nécessaires est hors de portée de chacun de nous et implique l'engagement de toutes les personnes et de toutes les institutions publiques ou privées ;*
- 4- que les modalités juridiques, politiques et financières de pilotage et de contrôle des institutions publiques et privées, en particulier celles dont l'impact est mondial, ne les incitent pas à assumer pleinement leurs responsabilités, voire les incite à l'irresponsabilité ;*
- 5- que la conscience de nos responsabilités partagées vis à vis de la planète est une condition de survie et un progrès de l'humanité ;*

6- que notre co-responsabilité, au-delà des intérêts légitimes de nos peuples, est de préserver notre planète unique et fragile, en évitant que des déséquilibres majeurs n'entraînent des catastrophes écologiques et sociales affectant tous les peuples de la terre ;

7- que la prise en compte de l'intérêt d'autrui et de la communauté, la réciprocité entre ses membres sont les fondements de la confiance mutuelle, d'un sentiment de sécurité et du respect de la dignité de chacun et de la justice ;

8- que la proclamation et la poursuite de droits universels ne suffit pas à régler nos conduites, les droits étant inopérants quand aucune institution n'a la capacité d'en garantir seule les conditions d'application ;

9- que ces constats nécessitent l'adoption de principes éthiques communs inspirant nos conduites et nos règles ainsi que celles de nos peuples ;

Nous adoptons, au nom de nos peuples, la présente Déclaration universelle des responsabilités humaines et nous nous engageons : à en faire le fondement de nos comportements et de nos relations ; à la promouvoir auprès de tous les secteurs de la société ; à la prendre en compte et la mettre en pratique dans le droit international et dans les droits nationaux.

Principes de la responsabilité humaine

1. L'exercice par chacun de ses responsabilités est l'expression de sa liberté et de sa dignité de citoyen de la communauté mondiale ;

2. Chaque être humain et tous ensemble ont une co-responsabilité à l'égard des autres, de la communauté proche et lointaine, et à l'égard de la planète, en proportion des avoirs, du pouvoir et du savoir de chacun.

3. Cette responsabilité implique de prendre en compte les effets immédiats ou différés de ses actes, d'en prévenir ou d'en compenser les dommages, que ceux-ci aient été ou non commis volontairement, qu'ils affectent ou non des sujets de droit. Elle s'applique à tous les domaines de l'activité humaine et à toutes les échelles de temps et d'espace.

4. Cette responsabilité est imprescriptible dès lors que le dommage est irréversible.

5. La responsabilité des institutions, tant publiques que privées, quelles que soient les règles qui les régissent, n'exonère pas la responsabilité de leurs dirigeants et réciproquement.

6. La possession ou la jouissance d'une ressource naturelle induit la responsabilité de la gérer au mieux du bien commun.

7. L'exercice d'un pouvoir, nonobstant les règles par lesquelles il est dévolu, n'est légitime que s'il répond de ses actes devant ceux et celles sur lesquels il est exercé et s'il s'accompagne des règles de responsabilité à la hauteur du pouvoir d'influence exercé.

8. Nul ne peut s'exonérer de sa responsabilité au nom de son impuissance s'il n'a fait l'effort de s'unir à d'autres ou au nom de son ignorance s'il n'a fait l'effort de s'informer.

Cette rédaction date de 2012 quand j'ai tenté avec Michel Rocard de mettre la Déclaration à l'ordre du jour du sommet Rio+20. Nous avons rencontré des marques d'intérêt de la part de différents gouvernements mais ne sommes pas parvenus à nos fins pour un sommet où l'ambition n'était pas d'avancer mais seulement de ne pas reculer. Nous sommes sans doute encore loin d'une adoption par l'Assemblée des Nations unies tant cette Déclaration interpelle le principe de souveraineté des

États sur lequel se fonde la « communauté internationale », en pratique un syndicat de chefs d'État pour reprendre l'expression parlante de Georges Berthoin. C'est dire toute l'importance d'une initiative d'abord française et européenne et l'intérêt de rechercher l'application des principes de la Déclaration dans différents secteurs de la société par la reformulation de leur contrat social.

3.4 Renouveler le contrat social : une grande question politique

Nos sociétés reposent sur des contrats sociaux implicites ou explicites qui fondent la légitimité de l'exercice du pouvoir, indépendamment du cadre légal de cet exercice. La question a déjà été abordée à propos de la légitimité d'exercice du pouvoir économique. La réflexion sur la responsabilité et sur la Déclaration universelle des responsabilités humaines nous permet maintenant de systématiser l'approche.

L'équilibre entre un pouvoir exercé et la manière de l'exercer est au cœur de la cohésion sociale. On peut à cet égard parler dans l'époque moderne de contrat social implicite ou explicite. A part quelques extrémistes considérant que la liberté de la recherche ou de l'enseignement ne doit connaître aucune entrave ou que la liberté d'entreprendre avec pour seul but de maximiser son profit est ce qui est le plus conforme à l'intérêt de l'humanité, ce contrat social, à l'image des entreprises à mission, appelle des contreparties de poursuite du bien commun. Dans ce domaine comme dans les autres, les contrats sociaux actuels, hérités d'une histoire plus ou moins longue, sont ancrés dans une réalité aujourd'hui dépassée.

Ainsi, le contrat social de la recherche a été formulé au lendemain de la dernière guerre, au moment où la fin de la formidable mobilisation de ressources matérielles et intellectuelles pour vaincre les impérialismes allemand et japonais a posé la question de leur réinvestissement à des fins pacifiques. Il repose sur l'idée que la recherche libre est le meilleur moyen de créer de l'innovation qui créera de nouveaux produits qui créera du développement qui créera de l'emploi qui créera de la cohésion sociale, y compris dans une dynamique de « destruction créatrice » chère à Joseph Schumpeter. Le contrat social de l'enseignement supérieur était fondé sur l'hypothèse que la liberté d'enseigner au sein de facultés structurées en disciplines autonomes permettait de fournir à la nation les élites dont elle avait besoin. Le contrat social de l'entreprise, parfois qualifié de « pacte fordiste » du nom de Henri Ford, stipulait que la libre entreprise saurait redistribuer équitablement les fruits de la croissance. Le contrat social du monde de la finance partait de l'idée de sa capacité à orienter l'épargne et l'investissement vers des entreprises prospères et bien gérées suivant les priorités du développement de la société.

Ces contrats ne fonctionnent plus, chacun pour ses raisons propres. Or leur existence est essentielle à une société apaisée ; si l'exercice de la liberté dans ces différents champs ne semble plus contribuer au bien commun la société se mine de l'intérieur. Sur quelle base commune refonder le contrat social ? Sur la définition étendue de la responsabilité dont nous avons dressé les contours. Dans le livre « Métamorphoses de la responsabilité et contrat social » j'ai fait l'exercice de traduction des principes de la Déclaration universelle des responsabilités humaines dans différents domaines d'activité dont ceux que je viens de citer. L'important n'est pas ici de savoir si mes propositions sont judicieuses, convaincantes et susceptibles d'être adoptées par le milieu concerné. Dans tous les cas elles impliquent une sérieuse révision des pratiques. L'important c'est de *faire du renouvellement de ces contrats sociaux une question politique majeure* et de prendre l'initiative d'un débat collectif permettant d'y parvenir.

4. La France dans le monde, ébauche d'une gouvernance mondiale légitime

Le niveau des interdépendances entre les sociétés du monde est tel qu'il devient impossible de distinguer ce qui relèverait de la politique nationale de ce qui semble perdu dans la stratosphère de la géopolitique. La vie des Français est directement impactée par les droits de douane de Donald

Trump, la fermeture du détroit d'Ormuz, la politique chinoise. Sans une capacité mondiale à conduire les mutations fondées sur l'Agenda du vingt et unième siècle, qui a servi de guide aux propositions qui viennent d'être présentées, il y a fort à craindre que l'humanité ne soit pas en mesure de gérer nos interdépendances.

L'action internationale est en général classée en vrac dans la rubrique « politique étrangère » et traitée dans le cadre des relations entre États. Mais l'illusion que les relations inter-étatiques suffiraient à représenter le dialogue entre sociétés s'est dissipée. La distinction entre politique étrangère et politique intérieure, qui reposait sur la distinction entre « nous » et « les autres » n'a elle-même plus lieu d'être. La planète est devenue notre « foyer domestique », notre nouvel oïkos, comme l'avait déjà souligné Mikhaïl Gorbatchev dans son fameux discours de 1988 à l'ONU : les « affaires étrangères » sont en réalité nos affaires domestiques. Niveau national et niveau européen sont deux niveaux, importants certes mais deux niveaux parmi d'autres, d'une gouvernance à multi-niveaux allant des territoires au monde. Les propositions à porter dans le cadre des élections de 2027 comportent donc nécessairement un volet mondial. Présomptueux ? Non car du fait de son histoire la parole de la France garde une certaine audience sur toutes ces questions, à condition d'être élaborée avec les autres États membres de l'Union européenne.

Ces propositions ont un fil directeur, le seul à vrai dire qui puisse assurer un avenir à l'humanité : *la construction d'un monde responsable et solidaire*. Le dialogue entre États souverains n'y parviendra jamais. L'ONU ne parviendra jamais à bâtir entre les régions du monde un dialogue débouchant non sur un État mondial -une utopie hélas inutile et remplacée par l'hégémonie mondiale des États Unis à son seul profit- mais sur *une gouvernance mondiale efficace à multi-niveaux, construite par apprentissages successifs et un droit mondial de la responsabilité*.

L'exemple de l'Europe montre la nécessité de combiner émergence d'une communauté de destin et construction d'institutions communes qui puissent l'incarner. Cette émergence d'une communauté de destin suppose un dialogue entre sociétés, irréductible à un dialogue entre États, la reconnaissance de valeurs communes, l'apprentissage de la prise en charge de défis communs. Une des manières pour la France d'affirmer son implication dans la construction d'un monde responsable et solidaire serait de transformer l'actuelle Direction de la mondialisation du Ministère des Affaires étrangères en un Secrétariat d'État à la mondialisation et le Ministère lui-même en un Ministère de l'Europe, de la mondialisation et des affaires étrangères, limitant la notion d'« affaires étrangères » à ce qui relève de relations bilatérales : la mondialisation ne se limite plus à coordonner l'action diplomatique de la France ou à participer à des grands sommets de chefs d'État ; c'est la capacité de l'humanité à gérer ses défis communs. Ce Secrétariat d'État incarnerait ainsi la volonté de la France de participer pleinement à l'invention d'une nouvelle gouvernance mondiale. Ce qui concernerait : la construction de la paix ; le dialogue entre sociétés ; l'émergence d'un droit mondial de la responsabilité ; la gestion des communs mondiaux.

4.1 Promouvoir l'art de la paix

Tous les conflits récents confirment qu'une action militaire ne suffit jamais à créer une paix durable. Les militaires en sont les premiers conscients. L'art de la paix est un art en soi ; la paix n'est pas la non guerre. D'année en année nous voyons que ce que les réalistes considèrent possible est sans rapport avec ce qui est aujourd'hui nécessaire pour garder une planète habitable. Construire la paix aujourd'hui entre les personnes, entre les sociétés, entre l'humanité et la biosphère, c'est trouver les chemins pour que le nécessaire devienne possible.

L'art de la guerre a un statut multimillénaire. Il est enseigné dans d'innombrables académies et dispose de deux concepts pour le décrire, celui de « stratégie », ou art de conduite des armées, et celui de « polémologie » ou art d'analyser les conflits. Or on ne dispose pas pour la paix de concepts équivalents et l'on chercherait vainement, dans l'Université ou ailleurs, un enseignement de l'art de la paix. En prenant l'initiative de susciter la création d'un réseau international d'écoles de la paix, en contribuant à en faire une discipline à part entière à l'université, en mettant en forme et en

dégageant les leçons des multiples expériences -échecs aussi bien que réussites- de construction d'une paix durable, en valorisant la continuité entre les différentes échelles de la paix, depuis l'apprentissage du vivre ensemble à l'école et dans le quartier jusqu'à la planète, la France peut contribuer à braquer le projecteur sur un des enjeux majeurs de notre temps.

L'art de la paix, ce n'est pas le pacifisme ou la négation des conflits. Les conflits sont partout. L'acceptation réelle des différences n'est jamais simple. Les intérêts matériels ou symboliques entrent en concurrence. L'art de la paix est l'art de rechercher la résolution non-violente à ces multiples conflits.

4.2 Promouvoir de nouvelles formes de dialogue entre les sociétés

Un des moyens les plus efficaces de dépasser les stéréotypes, les ignorances, les méfiances, les ressentiments qui caractérisent si souvent les relations entre les peuples, est de susciter des dialogues directs entre sociétés, en particulier entre les différents groupes sociaux et professionnels au sein de chaque société, autour de la manière dont chacune prend en charge les mêmes questions sociales, économiques, écologiques, J'ai personnellement expérimenté ce type de dialogue entre société européenne et société chinoise, en principe un des plus difficiles du fait de éloignement de nos cultures et de nos systèmes politiques, et ai pu constater combien ce dialogue déconstruisait la vision préconçue que nous avions les uns des autres. « Donnez-leur une tour à construire et vous en ferez des frères » dit un proverbe africain. *C'est en découvrant, au-delà de leurs différences, qu'elles ont à relever des défis semblables que les sociétés prennent conscience d'appartenir à une même famille humaine.*

Ces dialogues ne sont pas toujours faciles. Dans les échanges interculturels, le malentendu est la règle plutôt que l'exception. On a donc tout intérêt à faire, dès l'école, découvrir les multiples sources de malentendu. Reflet de la globalisation économique, ce sont les entreprises transnationales, confrontées à la gestion de leurs unités de production dans des continents différents, qui sont les plus avancées dans la formation au dialogue interculturel. Mettons à profit ces avancées pour en faire un savoir partagé. Il sera utile, y compris en France même pour gérer harmonieusement une société devenue largement interculturelle.

Ce dialogue entre sociétés pourrait être un des domaines de prédilection de la philanthropie européenne, trop souvent cantonnée à des actions utiles mais somme toute marginales, et contribuer à consolider le « soft power » de l'Europe.

4.3 Contribuer à l'émergence d'un droit mondial de la responsabilité

L'absence d'un droit mondial s'appliquant à tous les types d'acteurs est une des manifestations du retard des systèmes juridiques, restés essentiellement nationaux, par rapport à la réalité des interdépendances mondiales. Le droit international ne régit que les relations entre États. Seule la Cour pénale internationale, CPI, s'exerce à l'échelle mondiale mais est limitée aux pays qui y ont adhéré. La première étape est d'obtenir l'adhésion de la Communauté internationale à la Déclaration universelle des responsabilités humaines ou à ce qui serait l'aboutissement d'un dialogue international sur ce projet de Déclaration. L'intérêt, si l'on compare à la CPI, serait qu'un pays puisse exclure de son marché une entreprise immatriculée dans un pays refusant d'adhérer à la Déclaration.

Il y a tout intérêt, à la fois pour des raisons théoriques - la complémentarité entre les deux Déclarations, celle des droits et celle des responsabilités- et pratiques, ne pas réinventer l'eau chaude, d'intégrer le suivi juridique de la Déclaration dans le dispositif qui s'est mis en place au fil des décennies pour les Droits humains, pour lesquels les Cours régionales ont commencé à

développer une pratique de jurisprudences croisées. Seules les entreprises d'impact mondial ressortiraient d'un tribunal mondial, les entreprises plus petites ressortissant d'une cour régionale et, plus petites encore, des cours nationales, conformément aux principes de gouvernance à multi-niveaux.

4.4 Participer à la gestion des communs mondiaux

Les biens communs mondiaux, climat, biodiversité et océans pour commencer, relèvent aujourd'hui du dialogue inter-étatique et sont gérés par des diplomates dans le cadre de traités et accords. Or ils sont tout sauf une « affaire étrangère » pour nous. Les canicules à répétition le démontrent de façon très concrète. Ces biens communs mondiaux relèvent très directement de la responsabilité de tous les États et de tous les acteurs. Le protocole de Kyoto avait introduit la notion de « responsabilité commune mais différenciée » des États à l'égard du climat, une belle formule restée vide de contenu, du fait de l'absence d'un droit mondial de la responsabilité permettant de qualifier juridiquement la responsabilité effective de chacun. Nous rentrons dans une nouvelle ère où la densification juridique de la responsabilité s'impose.

En application de son principe, y compris de ce que, dans le projet de Déclaration universelle, on appelle « propriété fonctionnelle » de ressources naturelles, qui associe à la propriété les responsabilités correspondantes d'entretenir ce qui participe au bien commun, il sera possible d'instituer au sein du système des Nations Unies un « *gardien* » de chaque bien commun, chargé de veiller au respect de son intégrité et, à ce titre, de saisir les tribunaux à l'encontre de tout acteur public ou privé qui ne respecterait pas ses obligations.